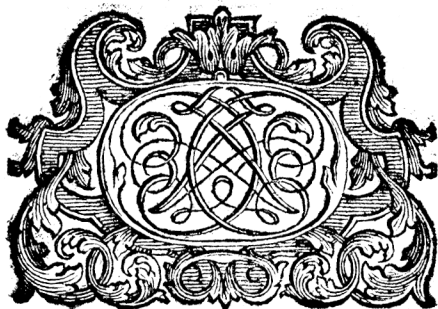


LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les Matieres du tems.

A V R I L 1746.



A. LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur de  
Sa Majesté l'Impératrice Reine de Hongrie  
& de Boheme.

---

M. D C C. XLVI.

*Avec Privilège de feu Sa Majesté Impériale  
& Catholique, & Approbation du  
Commissaire Examineur,*

## AVIS AU PUBLIC

**O**N a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. n les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets ( francs de port ) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Pais. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr' autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 43. vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à present en 12. Tomes 27. part. in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à present 32. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à présent 45. vol.

239  
LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique  
sur les matieres du tems.

Avril 1746.

ARTICLE PREMIER.

*Contenant quelques nouvelles de Littérature.*

**A**Ntoine Leseure, Imprimeur Ordinaire du Roi à Nancy, qui s'est chargé de l'Edition nouvelle de l'Histoire de Lorraine, étant prêt à distribuer le premier volume, donne au Public un Imprimé, pour prier ceux qui ont déjà souscrit, de retirer ce premier volume, & pour avertir ceux qui ne l'ont pas fait, qu'afin qu'ils ayent cet Ouvrage à un prix aussi modique que celui de la Souscription, il leur en laisse la voye ouverte jusqu'à la fin du mois de Mai prochain. Voici ce qui est donné à ce sujet.

I.  
*Histoire de  
Lorraine,*

*PROJET d'une nouvelle édition de l'Histoire de Lorraine, qui comprend ce qui s'est passé de plus mémorable dans l'Archevêché de Trèves, & dans les Evêchés de Metz, Toul & Verdun, depuis l'entrée de Jules-César dans les Gaules, jusqu'à la cession de la Lorraine inclusivement. Avec les Pièces justificatives à la fin. Le tout enrichi de*

Q 2      Cartes

*Cartes géographiques, de Plans de Villes & d'Eglises, de Seeaux, de Monnoyes, de Médailles, de Monumens &c. Le tout gravé en taille-douce.*

**O**N fait assez combien cet Ouvrage est important & par lui-même, & par une liaison intime & naturelle qu'il a avec l'Histoire des Etats voisins, & sur-tout avec celle de France.

Les Ecclésiastiques, la Noblesse, les Magistrats, les Juges & les Avocats y trouveront un Recueil exact de Preuves, de Titres, de Monumens &c. placés avec ordre, & tout ce qui peut répandre de la lumière sur le Droit Ecclésiastique & Civil de la Province, sur les Privilèges & Prérogatives de la Noblesse, ses Loix particulières, ses Usages.

On trouvera dans cette Histoire quantité de nouvelles découvertes de pièces & de morceaux curieux, qui arrivent journellement à l'Auteur, & qui rendront cette Histoire beaucoup plus parfaite & plus agréable que la première.

Cette nouvelle édition aura sur l'ancienne de grands avantages. Elle est non-seulement corrigée, mais aussi augmentée de plus du double.

1°. On y donne trois ou quatre cent Pièces ou Titres nouveaux, avec des Notes littérales & historiques, sans compter un très-grand nombre d'autres Notes de même nature, qui étoient destinées à éclaircir les endroits obscurs des Actes & des Titres de la première édition.

Sept nouvelles Dissertations, savoir :

2. Dissertations sur les Monnoyes de Lorraine.
3. Dissertations sur la Noblesse de Lorraine.
4. Dissertations sur les grands chemins de Lorraine.
5. Sur les Seigneurs Avoués des Eglises.
6. Dissertations sur l'origine des dixmes & des revenus Ecclésiastiques.



7. Sur l'ancienne Jurisprudence de Lorraine.
8. Sur la Généalogie de St. Arnoû, Evêque de Metz.
9. Remarques sur le tems & les autres circonstances de la fondation des Abbayes de Vôges.
10. Une bonne partie du Poëme ou du Roman intitulé, *Garin le Lohérans*, dont on fera connoître l'Auteur, le dessein & le caractère.
11. *Ilias Lotharingica*, pièce en Vers sur les malheurs de la Lorraine, après les guerres du Duc Charles IV.
12. La vie du Duc Antoine par Herculanus, Chanoine de St. Diez, plus exacte & plus étendue que celle qui a été imprimée dans la première édition.
13. Les Statuts Synodaux de M. Bertrand de la Tour, Evêque de Toul en 1359.
14. Les Statuts Synodaux de M. Liébaut de Cusance, Evêque de Verdun de l'an 1401.
15. On pourra aussi réimprimer, si le Public le souhaite, *La Nancéide de Pierre de Blarû*, Chanoine de St. Diez; Poëme héroïque, concernant la guerre du Duc René II. contre Charles le Hardy Duc de Bourgogne. Cet ouvrage est devenu fort rare.
16. Le Poëme de Laurent Pillart ou *Pilladius*, aussi Chanoine de St. Diez, sur la guerre du Duc Antoine contre les Paysans Luthériens d'Allemagne révoltés en 1525. Ouvrage extrêmement rare.
17. Mémoire manuscrit sur la Ville de Nancy.
18. Mémoire sur la décadence de la Maison d'Apremont.
19. Mémoires de Forget, Médecin du Duc Charles IV.
20. Mémoires de M. le Baton d'Hennequin.
21. Voyage de M. de Maillanc envoyé de la part

du Duc Charles III. vers le Roi d'Angleterre.

22. Remarques de M. l'Abbé de Rigueur, Grand Prévôt de St. Diez, sur les anciens Titres de cette Eglise.

23. Un Poëme sur le siège de la Motte, intitulé *Mota emota.*

24. Une nouvelle Dissertation sur l'origine de la Maison de Lorraine, que l'Auteur veut faire descendre des anciens Ducs Bénéficiers de Lorraine, depuis Renier qui vivoit en 906. ou 907. jusqu'à Gérard d'Alsace, qui commença à régner en 1048.

25. Réflexions critiques sur le nouveau Système du R. P. Hergotte, Bénédictin de St. Blaise dans la Forêt noire, touchant la Généalogie de la Maison de Hapsbourg, ou de la Maison d'Autriche.

26. Remarques sur la Maison d'Egesheim, par rapport à la fondation de l'Abbaye d'Altrof.

27. Interrogatoire prêté par François de Rofieres au sujet de son Livre intitulé, *Stemmata Lotharingia*, avec les pièces qui ont rapport à cette affaire.

28. Le Dialogue de Jean & de Lud, Secrétaires du Duc René II. sur les affaires de leur temps.

29. Liste des Hommes illustres qui se sont distingués en Lorraine & dans les trois Evêchés, tant en matière de Littérature, que des beaux Arts, avec le titre de leurs Ouvrages & un abrégé de leur vie.

30. Plusieurs Additions faites à la liste des Auteurs qui ont écrit sur l'Histoire de Lorraine, déjà imprimée dans la première édition.

31. Grand nombre de nouvelles Listes d'Abbés oubliés ou ômis dans la première édition : comme aussi quelques Additions à la liste des Evêques de

Treyes,

Treves, Toul, Metz & Verdun.

32. Le plan de l'Eglise Cathédrale de Verdun & des édifices adjacens.

33. Un des plus beaux côtés de l'Eglise Cathédrale de Metz.

34. Histoire de l'Université de Pont-à-Mousson, écrite en Latin par le P. Abram Jésuite.

35. Diverses Médailles & Monnoyes tant anciennes que modernes, concernant la Lorraine.

36. Les Antiquités qui se trouvent à Framont, à Léomont, à Vaudémont, à Toul, à Metz &c. le tout gravé en tailles-douces, avec des explications historiques.

37. Les généalogies des Maisons d'Apremont, du Deuilly, du Châtellet, de Lénoncourt, de Nancey, de Rosières, de Ligniville, de Haraucourt; des Comtes de Ligny, de Toul, de Sarbruck &c.

38. Des Remarques nouvelles sur les Maisons de Bayon, de Dabourg ou Dabo, de Castres, de Sarverden, de Couffey, de Paroy &c.

39. Quelques Ecrits sur la mouvance du Barrois.

40. On se propose aussi d'écrire l'Histoire du règne du Duc Léopold I. de glorieuse mémoire, & celle de la cession de la Lorraine faite en 1737. par le Duc François III.

Plusieurs personnes de bon goût ayant témoigné que l'on seroit bien-aisé de trouver dans notre Histoire les Têtes des Ducs & Duchesses de Lorraine, telles qu'elles ont été gravées par ordre de Son Alt. R. Léopold I. par le fameux Saint-Urbain le Romain, dont les ouvrages sont si estimés & recherchés avec empressement par tous les connoisseurs, & qui ne cèdent en perfection à aucun autre ouvrage en ce genre, ni des anciens ni des modernes, nous avons résolu  
de

de satisfaire en cela au goût & au sentiment des Curieux & des Savans, & de mettre à la tête de la vie de chacun des Ducs, son portrait & celui de la Duchesse son épouse, gravés en tailles-douces par un des plus habiles du Royaume. On y ajoutera une Dissertation, pour montrer que ces portraits ne sont point un ouvrage d'imagination; mais qu'ils sont tirés au naturel, autant qu'il se peut, sur leurs portraits, médailles, tombeaux & autres monumens certains: on indiquera les lieux où ces choses se trouvent, & les soins qu'on s'est donnés pour les recueillir, afin de ne pas mêler le certain avec le douteux.

A la fin de chaque Tome il y a une Table des matières fort ample, & à la marge des Notes & chiffres qui fixent l'époque des faits qui y sont énoncés, pour la facilité de ceux qui sachant déjà l'Histoire, n'ont recours à la Table que pour s'assurer de la date qu'ils trouveront sous leurs yeux, sans avoir la peine de la rechercher dans le corps de l'Histoire.

*On invite les Curieux d'envoyer au R. P. Dom Augustin Calmet, Abbé de Senonnes, ce qu'ils croiront propre à illustrer l'ouvrage, & à lui dire leurs avis sur ce qu'il pourra ajouter ou corriger dans le plan qu'il leur propose, sous promesse de faire honneur à ceux qui voudront bien l'aider dans l'exécution de ce projet.*

L'Imprimeur donnera cet ouvrage au Public par voye de Soucription en six Tomes *in folio*.

Chacun desdits Tomes sera de plus de deux cens feuilles, sans y comprendre les Carres & les tailles-douces; & le tout sera imprimé sur le plus beau papier & sur caractères neufs.

Il distribuë actuellement le premier Tome, & fournira les autres chaque six mois. Ls

*Le prix de la Souscription sera de soixante & dix-huit livres au cours de France, pour les six Tomes en feuilles, & ceux qui voudront souscrire, payeront,*

S A V O I R :

En souscrivant & recevant le I. Tome, 30. liv.	
En recevant le second, . . . .	12.
En recevant le troisième, . . . .	12.
En recevant le quatrième, . . . .	12.
En recevant le cinquième, . . . .	12.
Rien pour le dernier.	

Total, 78. liv.

*Le prix sera de cent livres au même cours, pour ceux qui n'auront pas souscrit.*

L'Imprimeur fera honneur aux Lettres qui lui seront écrites à ce sujet.

Le même Leseur vient d'imprimer la *Vie du Bienheureux Pierre Fourier dit Matincourt*, composée par un très-habile homme, approuvée par des Docteurs de Sorbonne, beaucoup plus ample & plus étendue que celles qui ont paruës jusqu'ici; elle est imprimée avec des caractères neufs, en un volume in 8°.

---

Il sort actuellement de dessous les presses une Traduction du THEATRE ANGLOIS, faite par Mr. de la Place, en quatre volumes grand in douze. Le Sr. Cloufier, Libraire à Paris, en est l'Imprimeur, & cet ouvrage est bien exécuté.

Le même Libraire débite aussi une feuille chaque semaine d'un ouvrage périodique, qu'on intitule l'*Observateur Littéraire*. Le

Le mot de la dernière Enigme est la *Petite verole*.

E N I G M E.

**J**E suis d'abord un premier Element ,  
 Puis engendré d'un second Element :  
 En naissant je crains fort un troisième Element ;  
 Je crains ensuite aussi ce second Element ,  
 Qui métamorphosa mon premier Element :  
 Mais un quatrième Element  
 Peut me défendre un peu du second Element.  
 Une Enigme toujours rimant en Element ,  
 De la rime n'a pas le premier Element :  
 Mais l'obscurité fait le premier Element  
 Des Enigmes ; ainsi malgré tant d'Elemens  
 Les devineurs ici sont dans leur Element.

A V I S.

**O**N nous prie d'annoncer que le Sr. Robin ,  
 Marchand Distillateur & Parfumeur , Ville-  
 neuve à Naney , distribué au Public les véritables  
 Liqueurs que les Freres Guyot & Remion  
 Jésuites distribuoiert en leur Noviciat , & les  
 ont remises chez le susdit Robin , où l'on en con-  
 tinué la vente , qui sera suivie de plusieurs autres  
 compositions , dont il donne une liste imprimée.

ARTICLE

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable  
aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

CE fut le 19. Fevrier à six heures du soir, qu'après toute la défense que put faire la Garnison de *Bruxelles* contre les troupes employées au siège de cette Ville, on battit la chamade pour demander à capituler. On avoit essuyé le feu des assiégeans, & soutenu leurs attaques jusqu'à ce qu'il y eut deux grandes brèches formées dans les faces de l'ouvrage à corne. Il y en avoit une troisième fort avancée dans la courtine. Le ravelin étoit pris, & la plus grande partie du chemin couvert occupée. La muraille servant d'enceinte à la Ville, étoit percée par deux autres brèches, l'une desquelles étoit praticable. La seconde alloit l'être. Les autres défenses de la Place étoient autant que ruinées, & la plupart de ses canons démontés. On commençoit d'ailleurs à manquer de munitions & de diverses choses à une plus longue défense; les armes de la Garnison, par le grand feu de mousqueterie qu'elles avoient été obligées de faire, étoient en bonne partie hors d'état de servir: & telle étoit la situation des choses, lorsque les François donnerent un assaut à l'ouvrage à corne pour s'en emparer, par les deux brèches qui y étoient faites. Ils y furent repoussés. On les contraignit de se retirer par les mêmes brèches où ils avoient pénétré, & regagner leur logement & leurs tranchées, en abandonnant beaucoup de morts & de blessés, parmi lesquels il y avoit divers Officiers. Mais tout indiquant,

I.  
*Reddition  
de la Ville  
de Bruxelles.*

diquant , dans ces circonstances , un second assaut plus général , & qui peut-être seroit allé jusqu'au corps de la Place , trop foible pour le soutenir ; la Garnison d'ailleurs n'ayant pas laissé de souffrir par le froid & les fatigues qu'elle avoit essuyées depuis le commencement du siège ; nulle apparence en même tems d'un prompt secours , les Généraux considérèrent que la demande d'une Capitulation ne pouvoit plus être différée. Les otages furent donnés de part & d'autre. Il y eut d'abord des allées & venuës. Elles continuerent toute la journée du 20. que Mr. le Comte de Kaunitz , Ministre Plénipot. de l'Impératrice-Reine dans ces Pays , & le Général Wander Duyn qui commandoit les troupes Hollandoises dans *Bruxelles* , pour se ménager jusqu'à la fin l'avantage de profiter du secours , avoient demandé qu'il leur fut accordé quatre jours pour donner avis aux Généraux de l'Armée des Hauts-Alliés , de l'état où se trouvoit la Place , & en apprendre s'il y avoit du secours à espérer ; qu'en attendant il y eut une suspension d'armes & d'hostilités , qui cesseroit du moment qu'on seroit averti de l'approche de ce secours ; & que s'il n'arrivoit point dans l'intervalle de ces quatre jours , alors la Place se rendroit : Mais le Maréchal de Saxe leur refusa cette demande ; & sur une autre faite par le Comte de Kaunitz qu'il fût libre aux Magistrats des Villes de *Louvain* & de *Malines* , de retirer de *Bruxelles* , quelques pièces de canon appartenant en propre à ces deux Villes , on lui déclara que ces canons retourneroient en tems & lieu où i's appartiennent. Il fut ainsi question de convenir de la Capitulation , & on la signa de part & d'autre le 21. Elle contient essentiellement ce qui suit.

Mr. Wander Duyn avoit demandé pour la Garnison ,



nison, tous les honneurs de la guerre, & de pouvoir sortir avec six canons, quatre mortiers, & douze chariots couverts pour se retirer à *Anvers*; mais cette Garnison a dû passer à la condition d'être faite prisonniere de guerre, avec cette condition néanmoins, qu'il ne seroit pas touché aux armes des Officiers, & que comme la perte de celles des Soldats retomboit sur les Capitaines, on seroit mettre ces armes dans un magazin, pour les rendre lorsque les prisonniers seroient échangés ou rançonnés. Il a été aussi convenu, que les voitures d'eau & de terre seroient fournies aux frais du Pays, pour transporter les équipages, les meubles & effets des troupes, à *Anvers*, à *Breda* & à *Maëstrecht*: Que Mr. de Travest, Secrétaire de Légation des Etats-Généraux, pourroit rester en toute sûreté à *Bruxelles*, avec les équipages, les meubles & effets de Mr. de Kinschot, Résident de L. H. P. ensemble les effets de ce Secrétaire, & ceux des Domestiques ou autres personnes attachées à ce Résident, jusqu'à la réception des ordres ultérieurs des Etats Généraux: Qu'il seroit permis aux autres Sujets de la République qui se trouveroient à *Bruxelles*, de retourner chez eux, sans pouvoir être arrêtés sous aucun prétexte, de même que les Barteliers Hollandois qui s'y trouveroient avec leurs bateaux: Qu'il seroit permis d'envoyer un Officier dans les Villes de la dépendance du Roi de France, où il y auroit des blessés de la Garnison, pour les soigner: Que le 21. même jour auquel la porte de Flandres seroit livrée, on enverroit des détachemens de Cavalerie dans la Place, pour recevoir les chevaux des Cavaliers & des Dragons, mais que les Officiers garderoient les leurs: Que la Garnison qui sortiroit le 24. & le 25. prendroit

II.  
Capitulation pour  
la Garnison  
Hollandoise.

droit du pain pour quatre jours de marche ; & que les Officiers Généraux , de même que ceux de l'Etat Major , seroient relâchés sur leur parole dès qu'ils le désireroient : Qu'il seroit libre à la République de payer la rançon des troupes aussi-tôt qu'elle le voudroit , & que pour en faciliter l'échange , elles ne seroient point conduites dans l'intérieur de la France , mais distribuées dans les Villes de Flandres , & dans les lieux des environs &c.

III.  
*Autre pour  
la Ville , &  
les troupes  
de l'Impé-  
ratrice Reine.*

Par rapport aux troupes Impériales Autrichiennes , il a été stipulé dans la Capitulation , que tant les Fantassins , les Dragons , & les Hussars de ces troupes , seroient prisonniers de guerre ; qu'ils sortiroient sans être fouillés , ni dépouillés , & qu'on les conduiroit dans les Places les moins éloignées ; que les Officiers emporteroient leurs armes & équipages ; qu'il seroit permis aux malades & blessés des mêmes troupes , de rester dans la Ville , jusqu'à ce qu'ils fussent en état d'être transportés , & que les voitures d'eau & de terre leur seroient fournies aux frais du Pays : Que le Comte de Lannoy , Gouverneur , l'Etat Major de la Place & tous autres Généraux , Gouverneurs de Villes , ou de Provinces , & tous Officiers Autrichiens , de quelque caractère qu'ils fussent , suivroient le sort de la Garnison ; mais qu'ils auroient la liberté de se retirer sur leur parole où bon leur sembleroit , & qu'on leur accorderoit les Passeports nécessaires à cet effet : Que la même condition auroit lieu à l'égard des Officiers d'artillerie , des Ingénieurs , du Contrôleur des fortifications , des Officiers , de l'Auditeur Général , de ceux du Commissariat & de la Secrétairerie de guerre , du Caissier de la guerre , de leurs Commis respectifs & de tous autres Employés au service

Service de l'Impératrice, ou de ses Alliés, lesquels seroient censés être de condition militaire: Que quant à l'Hôpital Britannique, aux personnes, aux bagages & effets qui en dépendent, & à tous autres Officiers, Employés, ou Soldats au service des Puissances alliées de Sa Maj. Imp. on en useroit à leur égard conformément au Cartel: Qu'en considération de Son Altesse Royale le Duc de Cumberland, les Domestiques de ce Prince, avec ses bagages, ses chevaux & effets, auroient la liberté de se retirer où bon leur sembleroit, sans pouvoir être arrêtés ni visités, sous aucun prétexte, & qu'on leur fourniroit les escortes, Passports, voitures & chevaux nécessaires: Que le Comte de Kaunitz pourroit se retirer pareillement en tel lieu qu'il trouveroit convenir, avec ses Officiers, Domestiques, équipages, papiers & autres effets, en se faisant suivre des Ministres, des Employés de la Secrétairerie d'Etat & de guerre, des Membres des Conseils Collatéraux, & de ceux de la Chambre des Comptes, lesquels il jugeroit à propos de nommer à cette fin; mais qu'on en excepteroit les Officiers qui auroient été chargés de la recette des deniers publics, & qui seroient obligés de rester à *Bruxelles*, le tems nécessaire pour rendre compte de leur régie & administration: Que par considération pour le Prince Charles de Lorraine, Gouverneur-Général des *Pays-Bas*, tous les équipages, effets & papiers appartenans à ce Prince, resteroient dans les endroits où ils se trouvent, sous la garde des Officiers & Domestiques préposés à cette fin, & qu'on pourroit les retirer & les faire conduire en tel lieu que S. A. R. trouveroit bon d'ordonner, après que l'on auroit fait les arrangemens nécessaires à ce sujet: Que les Officiers & Domestiques de ce Prince,

Prince, ainsi que les autres personnes de sa suite ; seroient libres de rester dans la Place, pendant le terme de trois mois, ou d'en sortir avec leurs familles, leurs équipages & leurs effets : Qu'au surplus, on feroit, aux frais du Pays, jusqu'à *Anvers*, les Passeports & les voitures nécessaires pour le transport des équipages & des effets appartenans au même Prince, à ses Officiers, Domestiques & autres personnes de sa suite, de même qu'au Comte de Kaunitz & à tous ceux dont il est fait mention à l'article précédent qui regarde ce Seigneur ; qu'on leur accorderoit des escortes s'ils en demandoient, & qu'on ne leur feroit aucune peine ni tort, soit par des arrêts, visites d'équipages, ou empêchemens quelconques : Que les autres Ministres & Membres des Conseils Collatéraux & de la Chambre des Comptes, les Compagnies des Archers & des Halbardiers, avec leurs Officiers &c. se trouvant actuellement à *Bruxelles*, & qui ne sont pas de condition militaire, soit qu'ils ayent ou n'ayent pas des Emplois de Justice, de Police, Finances &c. pourroient y rester, ou s'en retirer avec leurs familles, domestiques, équipages &c. & qu'ils auroient un terme de quatre mois, pour se déterminer sur le parti qu'ils voudroient prendre : Que ceux qui se retireroient de *Bruxelles*, continueroient de jouir librement des biens immeubles qu'ils y possèdent, ainsi que dans les autres lieux qui sont ou pourroient être occupés par les armées de France, en y laissant leurs familles, domestiques, équipages &c. pour autant de tems que leur convenance le demanderoit, & qu'ils seroient toujours libres de les en retirer ; bien entendu cependant que ceci n'a été accordé que pour autant que la confiscation n'auroit pas lieu, &

que

que dans les cas où elle seroit mise à cet effet, on en donneroit avis : Que les Bâtimens, ou Maisons Royales, dans la Ville & au-déhors, avec leurs appartenances & dépendances, seroient conservés dans l'état où ils sont présentement, sans pouvoir être détériorés ou dégradés, ensemble les meubles, peintures & statuës, le Magasin des antiquités, l'Orangerie du Palais Royal, les Archives, la Bibliothèque, & tous les autres effets de l'Impératrice-Reine, lesquels devoient être conservés en leur entier, sans en rien distraire, ou détourner, à l'exception cependant des effets militaires qui pourroient s'y trouver : Qu'à l'égard de la demande pour le maintien de la Ville de *Bruxelles* dans la jouissance de ses droits, revenus, impôts, prééminences, libertés & privilèges, le Roi s'en feroit rendre compte : Que l'artillerie, avec les attirails, & munitions de guerre, appartenant à la Ville, lui seroient laissés : Que sur la demande faite pour que les cloches & autres métaux restassent à ceux auxquels ils appartiennent, sans en payer de rachât, ou de contribution, le Roi n'entendoit point qu'il fût préjudicié aux droits du Grand-Maitre de son artillerie : Que concernant le maintien & l'exercice de la juridiction du Conseil de Brabant, du Magistrat de *Bruxelles* & des autres Collèges, le Roi n'entendoit pas qu'il fût rien innové au cours de la Justice dans les Tribunaux : Que quant à la confirmation des Charges, Places & Offices occupés dans ces Tribunaux, le Roi s'en feroit rendre compte : Que sur la demande de se conformer à l'usage établi par rapport aux logemens de la Cour & à ceux de la Garnison, on l'accordoit pour autant que cela pourroit se concilier avec le service de l'Armée : Qu'il en

feroit de même par rapport à l'exemption des logemens dans les maisons de la Noblesse & des Ministres : Que pour ce qui regarde le maintien des privilèges, droits & biens des Prélats, Abbayes, Monastères, Chapîtres & du reste du Clergé, le Roi s'en feroit rendre compte : Que par rapport à la sûreté des dépôts d'argent ou d'effets, soit pour des procès, ou pour des œuvres ples, l'intention du Roi n'étoit point qu'on y dérogeât : Que sur l'exception de nouvelles charges ou impositions, sans le consentement des Etats de Brabant, le Roi s'en feroit rendre compte, aussi-bien que de ce qui concerne l'exercice des droits & privilèges des mêmes Etats.

Il n'y a eu que deux articles dans cette Capitulation que le Maréchal de Saxe eut refusé ; l'un concernant les déserteurs François qui se trouvoient dans la Place, & que l'on souhaitoit mettre hors de recherche, & l'autre regardant la libre disposition des magasins de vivres & de fourrages, de la part de ceux qui les avoient établis pour le service de l'Impératrice Reine.

C'est à ces conditions que s'est renduë aux François la Capitale du Brabant. Ses habitans n'ont pas souffert extraordinairement du siège, n'y ayant eu que les maisons & édifices qui étoient vers l'attaque des assiégeans, qui eussent souffert quelque chose, parce qu'on ne s'étoit attaché principalement qu'à battre en brèche. Les Hollandois ont perdu pendant ce siège environ 500. hommes, parmi lesquels se trouve Mr. de Sarreau, Colonel Commandant du Régiment de Dibbetz, qui a été tué à l'attaque de l'ouvrage à corne, & six autres Officiers, outre quelques blessés.

La

*des Princes &c.* Avril 1746. 255

La Garnison commença d'évacuer la Place le 23., & continua de le faire le 24. & le 25. après avoir déposé ses armes, qui ont été serrées, avec les bandoulières & les bayonnettes, dans des magasins, dont les Officiers qui restent à *Bruxelles* pour le soin des équipages, ont gardé les clefs. Elle est sortie partagée en trois divisions; savoir, trois Bataillons de Planta, Suisses, un de Dibbetz, un d'Elias & un de Guy, pour être conduits à *Arras*. Trois de Sturler, Suisses, un d'Aylva, un de Smissaert, les Carabiniers & cinq Escadrons du Régiment de Nassau, Dragons, avec deux Escadrons du Régiment de Cavalerie de Hœuf pour *Donay*. Deux Bataillons des Gardes Bleues, un de Waldéck, un de Cronstrom, & trois de Constant, Suisses, pour *Lille*. Ceux qui servent l'Artillerie & les Pontons ont suivi la troisième division. Les bagages & équipages devans être rendus, ont été transportés à *Maëstrecht*, à *Breda* & à *Anvers*.

Les troupes Autrichiennes étoient en petit nombre; elles ne consistoient qu'en 150. Dragons du Régiment de Ligne & autant de Hussars; mais beaucoup d'Officiers des mêmes troupes qui se trouvoient en Ville, eurent le sort d'y être faits prisonniers. Les principaux sont le Marquis de Los Rios, Felt-Maréchal; les deux Princes de Ligne, l'un Général d'Infanterie, l'autre de Cavalerie; le Comte de Chanclos, Général d'Infanterie; le Comte de Lannoy, Lieutenant-Général & Gouverneur de la Ville; le Comte de Lallain, le Marquis de Bournonville; le Comte de Maldeghem & le Comte de Calenberg, Lieutenans-Généraux; Mrs. de Gibson, de Wild, de Mahontza, O Conor & de Tonderfeld, Généraux-Majors. Un Général des Hussars; le Duc d'Urfel & le

III.

*Les troupes  
Hollandaises,  
sortent de  
Bruxelles.*

Prince de Stolberg, Colonels; & un Colonel des Ingénieurs.

Quinze Bataillons, un Régiment de Cavalerie & deux de Dragons des troupes de France, s'emparèrent le 25. de tous les postes, immédiatement après la sortie de la dernière division des Hollandois. Le Maréchal de Saxe vint ensuite de son quartier de *Lacken*, assister au *Te Deum* qu'il fit chanter dans l'Eglise Collégiale de Ste. Gudule, à l'occasion de la reddition de la Ville. Il s'y rendit vers le midi avec un nombreux cortège, & au milieu d'une double haye d'Infanterie. Il étoit à cheval. Les Conseillers du Conseil de Brabant & le Corps de la Magistrature qui avoient été invités à ce *Te Deum*, s'y trouverent. Après cette cérémonie, Mr. le Maréchal alla descendre au Palais du Prince de la Tour-Taxis, où on lui avoit préparé un appartement.

Avant l'arrivée du Maréchal de Saxe à *Bruxelles*, Mr. le Comte de Kaunitz en étoit parti pour *Anvers*, & y arriva le même jour, savoir, le 25. Fevrier. Il fut salué à son entrée par une triple décharge du canon de la Ville. Ce Seigneur alla descendre avec toute sa suite, à l'Abbaye de St. Michel. Le 26. le Magistrat en Corps vint l'y complimenter en lui présentant le vin d'honneur. Mr. de Stockaert Chancelier de Brabant, Mr. de Steenhault Président du Conseil, Mr. de Witt Président de la Chambre des Comptes, & plusieurs Membres de ces Tribunaux ont suivi Mr. le Comte de Kaunitz à *Anvers*, où quantité de bagages & d'effets que les propriétaires ont retiré de *Bruxelles*, sont aussi arrivés.

Dès le jour de l'entrée des troupes Françaises dans *Bruxelles*, les Grenadiers du Régiment de Piémont allerent prendre chez le Lieutenant-Général



Général wander Duyn, les Etendarts & les Drapeaux de celles d'Hollande que l'on y avoit mis en dépôt; & le Marquis duChayla vint se mettre en possession du Gouvernement de cette Ville, auquel le Roi l'avoit nommé. Le 26. le Maréchal de Saxe reçut les complimens des Députés du Conseil de Brabant, & ceux du Magistrat en Corps, qui lui présenta le vin d'honneur. Toute l'artillerie & les pontons que ses troupes ont trouvées en cette Ville, furent conduits à Gand. On n'en a excepté que les pièces de canon appartenantes aux Villes de *Louvain* & de *Malines*, & qui leur seront rendus. Le même jour on publia l'Ordonnance suivante de l'Intendance-Générale de l'Armée de France.

V.  
Suites de la  
prise de possession de  
Bruxelles.

**D**E PAR LE ROY. Jean Moreau, Chevalier, Seigneur de Seychelles, Conseiller d'Etat, Intendant en Flandres & des Armées du Roi. *En conséquence des ordres du Roi, Nous ordonnons aux Bourgeois & Habitans de la Ville de Bruxelles, de quelque qualité & condition qu'ils soient, de remettre à Mr. Provencheres, Commissaire des guerres, dans l'espace de cinq jours qui expireront le 4. Mars, pour toute préfixion & délai, les déclarations circonstanciées, & signées de chacun d'eux en particulier, qui contiendront le nombre & les qualités des Officiers des troupes Autrichiennes, Hollandaises, Angloises, Hanooviennes, Hessoises, & autres Alliées, ensemble des qualités de Soldats des mêmes troupes, & des chevaux, équipages, armemens, ustensiles, meubles & effets appartenans auxdites troupes, qui pourroient se trouver chez eux, & ce à peine de désobéissance, & de six mille florins d'amende, applicable moitié au dénonciateur, & moitié aux pauvres de ladite Ville, & même d'exé-*

*cution militaire.* Ordonnons pareillement ausdits Habitans, de joindre à leurs déclarations, un état des armes, munitions de guerre, & chevaux qu'ils pourroient avoir achetés des troupes, & ce sous les mêmes peines énoncées ci-dessus contre les défaiillans. Défendons ausdits Bourgeois & Habitans, d'omettre dans leurs déclarations, aucuns desdits Officiers & Soldats, ni aucune partie desdits habillemens, armes, munitions, chevaux, meubles & effets, sous les mêmes peines, applicables comme ci-dessus, même de plus grande, suivant l'exigence du cas. Leur défendons pareillement de se dégarnir d'aucuns desdits armemens, chevaux, ustenciles, meubles & effets, sous quelque prétexte que ce soit, jusqu'à ce qu'il en ait été par Nous autrement ordonné; le tout sous les mêmes peines, & d'en demeurer responsables. Déclarons qu'après l'expiration du délai ci-dessus indiqué, il sera fait des visites chez les particuliers soupçonnés de contravention, & que dans le cas où il y en aura de reconnue, les contrevenans encourront l'amende de six mille florins prononcée par la présente, & à laquelle ils seront contraints par toutes voyes, en vertu de la présente, sans qu'il en soit besoin d'autre, & sans préjudice des poursuites & exécutions extraordinaires contre ceux qui se trouveront dans le cas. Enjoignons aux Magistrats de la Ville de Bruxelles, de faire exécuter la présente, non-obstant oppositions quelconques.

Peu de jours après cette Ordonnance publiée, on mit au dessus des portes de tous les Bureaux les armes de France à la place de celles d'Autriche, & l'on établit une commission pour faite rendre compte de leur administration, aux différens Colléges, aux Receveurs Généraux des Domaines & des Finances, aux Surintendans & Intendans

tendans des Monts de Piété, & toutes les personnes qui ont des Emplois à la Cour, à la Ville, ou dans le Pays reçurent ordre d'apporter à l'Intendance, copie authentique de leurs Patentes, pour y être vérifiées & enregistrées. Le Maréchal de Saxe avoit reçu un Courier de *Versailles* avec des Instructions relatives à ces articles & autres réservés au bon plaisir du Roi son Maître dans la Capitulation de *Bruxelles*, de même que sur le rançonnement des troupes: Et comme ce Monarque y marquoit aussi ses intentions sur les opérations ultérieures, qu'il convenoit de faire faire à son Armée, elle sortit le 3. Mars au matin de ses quartiers de cantonnemens, & se mit en marche sur plusieurs colonnes. Les troupes ayant traversé *Bruxelles*, une partie prit le chemin de *Flandres*. & le reste celui du *Hainaut*, avec apparence de retourner dans leurs anciens quartiers. La Ville de *Louvain*, occupée par une forte garnison des mêmes troupes, fut en même-tems évacuée, & des Hussars Autrichiens & Bava-rois y entrèrent immédiatement après.

Comme ceux-ci & les Compagnies franches de l'Armée des Hauts Alliés, n'ont cessé tout le tems du siège de *Bruxelles* & depuis, de faire des courses vers le Canal de *Vilvorde*, un détachement François composé de Grenadiers & de cent hommes par Bataillon des troupes de la Garnison de *Bruxelles*, s'y est porté, sous les ordres du Marquis d'Hérouville, qui, outre ses dispositions pour tâcher d'arrêter ces courses, a fait aussi rompre les ponts sur le Canal, & on y a transporté quelques pièces de canons. Pour les brèches faites à l'ouvrage à coin & au rempart de *Bruxelles*, les François se sont occupés d'abord après sa reddition, à les réparer, à creuser au  
ped

pied de l'un & de l'autre, un fossé, & d'en escarper les bords pour en rendre l'accès d'autant plus difficile. Ils ont fait aussi venir environ 50. mille palissades, qu'ils disent destinées pour les anciens ouvrages de la Place, & pour de nouveaux qu'on pourroit s'aviser d'y faire; dispositions qui indiqueroient, qu'ils n'ont pas dessein d'abandonner si-tôt cette Ville, dont ils se font donner beaucoup de fournitures. Et pour sûreté des contributions & des fourrages qui ont été demandées pour le service du Roi, on y a amené nombre de Mayeurs & de Baillifs, qu'un détachement de Carabiniers a enlevés le long de la *Sambre* & jusques aux portes de *Charleroy*. Quoiqu'il en soit, après toutes ces mesures, le Maréchal de Saxe, & Mr. Moreau de Seychelles Intendant de Flandres, partirent le 5. Mars de *Bruxelles* pour *Gand*, d'où on les croit actuellement rendus à *Paris*. Le Baron de Sottelet, très-connu pour avoir été dans les Fermes des Pays-Bas, sous le règne de l'Empereur Charles VI. & pour tout ce qui a ensuivi sa disgrâce, a été à *Bruxelles* avec Mr. de Seychelles, pendant le séjour que ce dernier y a fait; circonstance que nous n'avons pas cru devoir omettre du récit que nous venons de donner de ce qui regarde les nouveaux événemens arrivés à la Capitale du Brabant. Il y en a de moindre conséquence, & telle, entre-autres, de l'emprisonnement de l'Auteur & Imprimeur de la Gazette de cette Ville, qu'on accuse d'avoir tenu des discours trop libres, & d'avoir lâché dans sa Gazette des traits dont il auroit pu s'abstenir. Mais passons à d'autres détails.

Les troupes Françoises de l'Armée du Maréchal de Saxe, sont présentement par-tout dans des quartiers d'hiver & de cantonnemens, mais

on

on ne sauroit assurer si elles y resteront, comme on le débite, jusques bien avant dans le présent mois d'Avril. Celles qu'on destine toujours pour l'Ecosse continuant de cantonner vers *Dunckerque*, il s'en fait de tems en tems des embarquemens, & plusieurs Bâtimens ont fait voile pour ce Royaume, où ils transportent le Régiment de *Roth*, celui de *Fitzjames*, & un autre encore, avec quantité d'armes, de munitions, d'habits &c. Il y a à bord de ces Bâtimens divers Officiers de distinction : & c'est ainsi par de petits convois que la Cour de France paroît vouloir faire passer des secours successifs au fils aîné du Chevalier de *St. Georges*, qui a été contraint de se retirer de devant le Château de *Stirling* & même au Nord de l'Ecosse, comme nous le dirons dans la suite. L'Espagne en agit sur le même pied, en lui envoyant de tems en tems des Navires avec de l'argent, des munitions & des provisions, lesquels échappent la plupart à la vigilance des Vaisseaux Anglois. Le second fils du Prétendant à la Couronne d'Angleterre, étoit encore dans les premiers jours du mois de Mars à *Boulogne*, avec les principaux Officiers qui lui font compagnie.

L'Armée des Hauts-Alliés que nous laissâmes le mois dernier en disposition de recevoir les troupes Impériales - Autrichiennes qui lui venoient du *Rhin*, en a été jointe, & attendoit outre cela vers le commencement du présent mois, un Corps de plus de vingt mille hommes aux ordres du Général *Grune*, & qui marchoit sur deux colonnes, dans le cours du mois de Mars, l'une traversant la Principauté de *Fulde* & le Landgraviat de *Hesse* pour passer le *Rhin* à *Muhlheim*, & l'autre dirigeant sa marche sur *Neuwied*, afin d'y passer pareillement ce fleuve. Le Colonel *Trenck* voitui

VI.  
Embarquement des  
Français  
pour l'Ecosse.  
se.

VII.  
Armée  
Alliée.

suivoit la route de la premiere colonne, avec un gros corps de Hussars, de Croates & de Pavidoures. Le Comte de Bathiani, Felt-Maréchal des Armées de l'Impératrice Reine, a le commandement de cette Armée, c'est à-dire, de celle de cette Souveraine qui s'assemble en ces Pays, & en attendant qu'il vienne le prendre, il a prié le Prince de Waldeck, qui commande en chef les troupes Hollandoises, de s'en charger, par une Lettre qu'il lui a écrite avec une substitution dans les formes.

Le Prince de Waldeck avoit fait depuis le 18. Fevrier dans son quartier général de *Malines*, où il étoit encore à la mi-Mars, des dispositions ayant réellement pour objet de secourir *Bruxelles*; ce qui dépendoit en partie de l'arrivée des deux dernières divisions des troupes Impériales du *Rhin*, dont la dernière n'est arrivée que le 7. Mars dans le voisinage de *Malines*; mais dans le tems que les choses se préparoient pour cet arrangement, *Bruxelles* capituloit. Le Prince fut ainsi obligé de changer le plan de ses premières dispositions; & celles qu'il a faites depuis ont été pour demeurer maître de la *Dyle* jusqu'à la *Rupel*, & de là jusqu'à l'*Escaut*, ce qui est, puisque sa gauche s'étend, par corps détachés, jusqu'au voisinage d'*Arschoot*, & sa droite étant distribuée le long de la *Rupel*, dont elle couvre la rive droite jusqu'au Fort de *Ste. Marguerite*, ayant à dos la Ville d'*Anvers*, qui a reçu depuis peu d'Hollande plusieurs pièces de grosse artillerie. Cette position est favorable, & a acquis un nouvel avantage par la possession que le Prince de Waldeck a fait reprendre de la Ville de *Louvain*, après que les François en furent sortis. Ceux des postes les plus avancés de ce côté-là qu'ayent ces derniers, sont à *Tirlemont*.

HOLLANDE.

## H O L L A N D E.

LA nouvelle de la prise de *Bruxelles* avec toutes les circonstances de la reddition de cette Ville, fut apportée le 23. Janvier à *La Haye*, par le Major Jamart. Il étoit neuf heures du soir lorsque cet Officier arriva. Le Conseil d'Etat ne laissa pas de s'assembler d'abord extraordinairement à ce sujet. On y invita le Baron de Reischach & le Comte de Rosenberg, Ministres de l'Empereur & de l'Impératrice-Reine; & les délibérations roulerent, dans cette assemblée, sur les arrangemens à prendre à l'occasion des opérations ultérieures que feroient les François dans les Pays-Bas. Une grande conférence ayant encore eu lieu le 24. sur la même matière, entre les Députés de l'assemblée des Etats Généraux & les mêmes Ministres, ceux-ci firent partir ensuite des Couriers pour *Vienne*, où ils en ont porté le résultat. Mr. Trévor, Ministre d'Angleterre, en a aussi dépêché un à *Londres*. Tous ces Ministres redoublant d'ailleurs leurs instances auprès de la République, afin de l'engager à se porter encore d'une manière plus vigoureuse en secours à envoyer dans les Pays-Bas, les Etats de la Province d'Hollande, pour mieux subvenir aux dépenses qu'une pareille circonstance demande, ont résolu de lever la somme de dix millions de florins, par le moyen d'une Lotterie d'Obligations, dont les petits prix produiront quatre pour cent d'intérêt, & les gros prix deux pour cent; & ce qui y met un nouvel avantage, c'est que l'intérêt de ces Obligations ne doit jamais être sujet à réduction.

On prend des troupes à la solde de la République en quelques endroits d'Allemagne; l'Evêque

que de Bamberg & de Würtzbourg y a seul engagé deux Régimens des siennes. Le tout continuera d'être fourni sur le pied d'auxiliaires, car les apparences deviennent journellement plus grandes, que l'Erat évite soigneusement une rupture avec la France. L'envoi à *Versailles* du Comte de Wallenaer, le justifie d'autant plus, qu'outre les satisfactions, dont nous avons fait le rapport le mois dernier & qu'il doit appuyer, le rétablissement du Traité de Commerce fait avec cette Couronne en 1739. n'est pas l'un des moindres articles de la négociation que ce Seigneur doit déjà avoir entamée avec les Ministres Royaux, puisqu'il a eu ses premières Audiences de Sa Maj. Très-Christienne dès le 27. Fevrier. Il est traité à cette Cour avec toutes les marques de distinction possible.

### A R T I C L E III.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE & en ECOSSE, depuis le mois dernier.*

I.  
Conseils tenus sur les affaires générales.

**A**ngleterre. Si la reddition de *Bruxelles*, de la façon qu'elle s'est faite, a eu de quoi causer de la surprise à *La Haye*, elle a aussi occasionné beaucoup de mouvemens en cette Cour & dans le Public. Un Conseil fut tenu au Palais de *St. James*, immédiatement après la réception de cette nouvelle, dans lequel on a délibéré sur la nécessité de renforcer l'Armée de Flandres, pour empêcher l'Armée Françoisé de faire aux Pays-Bas des progrès plus considérables. Les six mille hommes de troupes de Hesse, qui venoient de débarquer en *Ecosse*, auroient repassé la mer, ensuite d'une



d'une proposition qui fut faite, si l'on n'avoit pas été informé que les soulevés de ce Royaume, quoique retirés au Nord, ne continuoient à recevoir des secours de France & d'Espagne, & que divers Bâtimens chargés de troupes pour le service du Prétendant, n'étoient encore partis de la côte de Flandres. Il a donc été jugé nécessaire de laisser encore quelque-tems les Hessois en *Ecosse*, mais d'envoyer ordre à la plus grande partie de la Cavalerie Angloise, qui est demeurée dans la Baronnie de *Breda*, d'aller rejoindre cette Armée commandée par le Prince de Waldeck \*. Et comme une suite du résultat du même Conseil, on a expédié des avis & instructions à l'Amiral Bing, afin qu'il fassè en sorte de couper le passage aux Bâtimens François qui sont partis, & qui pourroient encore partir de la côte de Flandres.

Un autre Conseil avoit précédé de quelques jours celui-ci. Les affaires d'*Ecosse* que les troupes du Roi commandées par le Due de Cumberland, ont mises dans une meilleure situation qu'elles n'étoient, l'avoient occasionné en partie. Mais les mesures convenables à prendre par rapport aux affaires générales, en ayant fait le sujet principal, les avis d'ordinaire partagés dans ces sortes d'assemblées, le furent beaucoup en celle-ci. Une partie de ceux qui la composoient, opina pour des mesures qui pussent conduire à la paix. L'autre soutenant le contraire, avança qu'il ne falloit s'attacher qu'à des résolutions & à des moyens de vigueur; & ce fut ce dernier senti-

ment

\* *C'est cette Cavalerie que, sur un faux avis, nous avons dit le mois passé, article d'Hollande, avoir profité de l'occasion des Hessois, pour retourner en Angleterre.*

I I.  
Déclaration  
du Roi  
en consé-  
quence.

ment qui parut l'emporter. Le Roi fit faire en conséquence une déclaration au Baron de Wafener & au Baron de Boetzelaar, Ministres Plénipotentiaires de la Cour de Vienne & des Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas; de même qu'au Chevalier Osorio, Ministre du Roi de Sardaigne, laquelle portoit « Que l'Impératrice » Reine de Hongrie & de Bohême, & les Sei- » gneurs Etats-Généraux ayant désiré de savoir » jusqu'où le Roi porteroit ses efforts pendant » la campagne qu'on est sur le point d'ouvrir » dans les formes, Sa Maj. faisoit informer ces » Puissances, que son intention étoit de laisser » dans les Pays-Bas les huit mille Hannovriens » qui s'y trouvent: Qu'elle continueroit de sou- » tenir l'Impératrice Reine, par un subside de » trois cens mille livres sterlings, à condi- » tion que cette Souveraine tiendrait dans les » Pays-Bas un Corps de trente mille hommes » de ses troupes: Que le subside de deux cens » mille livres sterlings accordé au Roi de Sar- » daigne, lui seroit continué: Que le Roi ac- » compliroit la stipulation dans laquelle il étoit » entré par rapport aux deux tiers d'un subside » de cent cinquante mille liv. sterl. que l'on est » convenu de payer à la Cour de *Dresde*, pour » la solde d'un Corps de douze mille Saxons: » Que Sa Maj. feroit payer les arrérages à l'Im- » pératrice Reine, pour les subsides précédens: » Que les six mille Hessois seroient renvoyés » dans les Pays-Bas, aussi-tôt que les circon- » stances le permettroient; & que l'on y ajoû- » teroit même un Corps de troupes Angloises: » Qu'ainsi l'engagement dans lequel le Roi en- » troit pour le soutien de la cause-commune, » étoit de pourvoir à l'entretien de trente mille » hommes.

hommes de troupes Autrichiennes, de huit mille Hannoveriens & de huit mille Saxons dans les Pays-Bas, lesquels en y ajoutant les six mille Hessois que l'on y renverroit le plutôt possible, formeroit une Armée de cinquante-deux mille hommes : Qu'au surplus l'Impératrice Reine n'ayant plus de guerre à soutenir en Allemagne, Sa Maj. se flattoit, que cette Princesse enverroit à ses propres dépens, un bon Corps de troupes dans les Pays Bas, & qu'elle avoit la même espérance par rapport aux Etats Généraux. »

Voilà ce qui va diligenter la marche des Saxons vers les Pays-Bas : Car il s'y étoit rencontré l'obstacle d'une irrésolution où étoit le Roi au sujet du subside pour la paye de ces troupes. Or toutes ces dépenses & autres publiques pour le service de cette année, devant monter à trois millions de livres sterlings de plus que l'année précédente, pour y pourvoir, il a été résolu de lever deux millions & demi mêmes livres, par des annuités à quatre pour cent d'intérêt, & par la voye d'une Lotterie de 50. mille billets, à dix livres sterlings le billet, en accordant une rente viagere de 90. livres sterl. à ceux qui souscriront pour cent billets, & qui s'obligeront de prendre en même-tems pour cinq mille livres sterlings d'annuités, à 4. pour cent d'intérêt.

Cette Lotterie fut réglée après une révolution arrivée dans le Ministère, & dont il convient de dire quelque chose, quoiqu'elle n'eut duré que trois jours. Elle commença le 21. Fevrier que le Duc de Newcastle Secrétaire d'Etat au département du Nord, & le Lord Harrington, Secrétaire d'Etat, ayant le département du Sud, donnerent chacun la démission de leurs Charges. Les senti-  
mens

mens pacifiques de ces Seigneurs sur les affaires générales qu'ils ne pûrent apparemment faire goûter dans les assemblées où ces matieres se traitoient, sont ce qu'on pense ce qui les porta à une telle résolution. Le Roi accepta leur démission, & nomma immédiatement après pour le principal Secretaire d'Etat, le Comte de Granville, connu ci-devant sous le nom de Lord Carteret, & qui étoit Secretaire d'Etat avant que le Lord Harrington fut nommé pour la seconde fois à cet Emploi. Ce Seigneur à qui le Roi a conservé sans cesse une estime des plus distinguée, rentra dans le Ministère avec les mêmes sentimens qu'il avoit auparavant, savoir, qu'il falloit employer les moyens les plus forts, & continuer la guerre de la maniere la plus vigoureuse, si l'on ne pouvoit obtenir une paix avantageuse pour la Couronne Britannique & ses Alliés. Le Comte de Bath, ci-devant Mr. Pultney, fut remplacé avec lui au timon des affaires.

Mais ces fortes de sentimens n'ont pas toujours une influence égale sur le public, & quoique les mesures de vigueur quant aux affaires générales, fussent le parti sur lequel on s'étoit rabattu dans le Conseil, la démission de Mrs. de Newcastle & de Torrington qui tiroit la cause d'un effet contraire, n'a pas laissé d'occasionner des mouvemens qui mirent les choses dans une agitation surprenante. Le public la prenoit à cœur, & les Membres de la Chambre des Communes ne s'y intéressoient pas moins; d'où il arriva que dès le lendemain & le jour suivant il y eut de leur part un concours extraordinaire chez le Duc de Newcastle & chez Mr. Henri Pelham, son frere, Chancelier & Vice-Trésorier  
de

de l'Echiquier. Comme ces deux Seigneurs ont cette autorité au Parlement, qu'ils nomment nombre de Membres dans la Chambre des Communes, on compta le 23. près de 400. personnes du premier rang qui se trouverent dès le matin à l'Hôtel du Duc de Newcastle, & presque autant chez Mr. Pelham. Neuf Ducs Membres du Conseil Privé, d'autres Seigneurs qui y avoient séance, le Grand Chancelier & plusieurs Grands Officiers de la Couronne, prirent aussi parti dans cette affaire, en paroissant ce jour-là au Palais de *St. James* pour se démettre de leurs Emplois. Le Roi considérant les suites qui auroient résulté d'une telle révolution, déclara qu'il n'acceptoit point leur démission, & que son intention étoit qu'ils continuassent à remplir leurs fonctions. Il fallut donc, pour qu'ils s'y conformassent, prendre un tempérament convenable, & il n'y en eut point d'autre que de remettre en place le Duc de Newcastle & le Lord Harrington.

Ces démarches & ces mouvemens auxquels le Comte de Granville ne pouvoit être indifférent, le déterminèrent à se rendre le 24. au matin au Palais, & à prier le Roi de trouver bon qu'il lui remit de nouveau sa commission. Sa Majesté y consentit, & Mrs. de Newcastle & d'Harrington ayant été sur le champ rétablis dans leurs charges, il y eut peu après une grande affluence de Seigneurs & de Membres du Parlement au Palais, où reparurent en même-tems tous les Seigneurs qui avoient demandé leur démission, ou qui étoient sur le point de la demander. Leur nombre étoit de quarante-quatre, dont plusieurs ont un grand crédit dans les deux Chambres du Parlement.

Des Courriers avoient été expédiés à toutes les Cours alliées de la Grande-Bretagne pour les informer du premier changement des deux principaux Ministres d'Etat. Leur rétablissement a occasionné un second envoi d'Exprès aux mêmes Cours. Mais les choses se retrouvant par-là sur l'ancien pied, il n'est plus question que des arrangements sur la sûreté du dedans & du dehors, & à les prendre que de la manière qu'on avoit opiné là-dessus jusqu'ici. Aussi a-t-on déjà pourvû en partie à ces objets, dans les Conseils qui ont suivi l'espece de soulèvement que nous venons de détailler. Et la Chambre des Communes mêmes, qui a témoigné, comme le public, avoir de la satisfaction du rétablissement du Duc de Newcastle & du Lord Harington dans leurs Emplois, l'a fait paroître le 2. Mars, qu'ayant délibéré, en grand Comité, sur l'affaire du Subside, elle résolut d'établir un fonds pour fixer un revenu de quinze mille livres sterling, destiné à subvenir aux dépenses pour la Monnoye du Roi, & d'encourager le public à y porter des matieres d'or & d'argent, pendant l'espace de sept ans, à compter du premier Mars 1746. Les autres parties que cette Chambre a accordées pour le Subside, sont 8367. livres sterling pour les non-valeurs du droit sur le papier timbré 13793. livres pour les non-valeurs des droits sur les liqueurs douces, 17500. livres sterling pour une demie année d'intérêt d'un million emprunté sur le produit des droits du Sel, 49252. livres sterling pour les non-valeurs du fonds général, 25000. liv. sterling pour contribuer à faire fleurir l'établissement de Georgie.

Avant qu'il fut question des mouvemens dans le Ministère, que nous avons décrits, la même Cham-

III.  
*Subside accordé par la Chambre des Communes.*

bre avoir aussi accordé 77537. livres sterlings pour la paye de quinze nouveaux Régimens , 19848. pour les dépenses ordinaires de la Marine, 16000. pour bâtir un Hôpital à l'usage des Matelors malades & blessés , & 10000. pour l'entretien de celui de *Greenwich* : Et cela outre les sommes dont nos Mémoires du mois passé ont fait mention , page 194.

C'est là ce que nous donne le Parlement, & ce qui se présente de ses résolutions quant aux subsides pour les affaires du dedans & du dehors. Les Vaisseaux du Roi demeurent en station dans les diverses mers du Royaume à l'occasion du soulèvement d'*Ecosse*, qu'on pense tirer à sa fin, par toutes les nouvelles que la Cour en reçoit, & que nous mettrons en détail. Et l'Escadre de la Méditerranée a des ordres, dont la saison qui approche, doit faire connoître quelque chose. L'Amiral Rowley, qui la commandoit, est présentement à *Londres*, assistant au jugement de l'affaire des Amiraux Matthews & Lestock, qu'on croit devoir être enfin bientôt terminée.

L'Amirauté a reçu la nouvelle que le Vaisseau de guerre le *Portland* s'étoit emparé le 20. Fevrier, à la hauteur des Isles *Sorlingues*, du Vaisseau François l'*Auguste*, de 50. canons & de 470. hommes d'équipage, après un vif combat, dans lequel ces deux Vaisseaux avoient été fort endommagés. L'Amirauté apprit en même-tems que cinq autres Vaisseaux François croisoient à la même hauteur, & qu'il y avoit en mer, outre cela, vingt-huit Armateurs de *St. Malo*, qui embarrassoient beaucoup la navigation.

Il nous reste pour cet article, le récit d'un événement qui regarde les Prêtres Catholiques. L'affaire d'*Ecosse* peut y avoir le plus contribué,

quoiqu'il prenne son sujet des protections des Ministres de cette Religion. Comme la chose fait bruit, nous en dirons ce qui est. La Cour statua le 28. Décembre dernier par une Proclamation, que les Ministres étrangers, seroient obligés de congédier de leur service les Prêtres Catholiques, Anglois de Nation, pour l'abus, y disoit-on, qu'ils pouvoient faire de la protection de ces Ministres; permis néanmoins à eux de garder les Prêtres ou Ecclesiastiques étrangers qui se trouvoient à leur service. Cette réserve, on la vouloit faire servir à obvier aux plaintes des Ministres des Puissances Catholiques. Mais loin de la trouver suffisante pour assurer les prérogatives de leur caractère, ils l'ont prise au contraire comme y donnant atteinte. Ils ont déclaré « que le nombre des Prêtres étrangers » dans *Londres* ne suffisoit pas pour desservir leurs » Chapelles; que depuis un tems immémorial » l'usage étoit de se servir de ceux du Pays même; » que par cette raison ils se dispensoient, pour » l'ordinaire, d'en amener avec eux; que l'ex- » ception concernant les étrangers n'étoit donc » point une chose, qu'ils pussent considérer » comme un avantage; qu'il en résultoit néces- » sairement une privation ou un empêchement » de pouvoir vâquer à l'exercice de leur Reli- » gion; que le droit qu'ils réclamoient, fondé » sur le Droit des Gens, étoit reconnu par un » Acte du Parlement Britannique rendu sous le » règne de la Reine Anne; qu'ils demandoient, » en vertu de cet Acte, le redressement d'une » clause qui bleffoit si ouvertement les prérogati- » ves de leur caractère; & qu'ils étoient d'autant » plus intéressés à insister sur cette demande, » qu'elle acquéroit un nouveau degré de force par  
ce



» ce qui s'étoit passé à l'occasion de l'arrêt du Sr.  
» François Monford, Aumônier de l'Envoyé de  
» Portugal, & d'un ordre donné pour arrêter  
» le Sieur Jacques Hamilton, Prêtre attaché à  
» à Mr. Capello, Ambassadeur de Venise. »

Or cet Aumônier de l'Envoyé de Portugal fut arrêté au mois de Janvier dernier, considéré par le Gouvernement comme abusant de la protection des Ministres Catholiques, & il est tenu aux fers, depuis ce tems-là, dans la prison de *Newgate*. Comme le Ministre de Portugal, qui est Don Sebastien de Carvalho, est actuellement à Vienne, Mr. Gaetano, son Secrétaire, a d'abord informé du fait la Cour de *Lisbonne*, & en ayant reçu des ordres en conséquence, il a présenté le Mémoire suivant au Duc de *Newcastle*.

**L**E soussigné Secrétaire chargé des affaires de Sa Majesté le Roi de Portugal, a l'honneur d'exposer à Vôtre Excellence, que Sa dite Majesté Portugaise a reçu, avec beaucoup de surprise, la nouvelle de l'arrêt de François Monford, Aumônier, & en cette qualité même Domestique de l'Envoyé Extraordinaire de Portugal à la Cour de la Grande-Bretagne. Il est notoire que chacun des Domestiques de ce Ministre, aussi-bien que de tout autre Ministre étranger, doit pleinement jouir de l'immunité & de la protection du Droit des Gens. La coutume établie constamment chez toutes les Nations civilisées, dans les cas de conviction réelle, par des preuves évidentes, contre un Domestique qui s'est rendu criminel, est une conséquence qui résulte naturellement de ce Droit, & qui est reconnu de toute l'Europe. Sur ces principes Sa Majesté Portugaise s'attend qu'aussitôt que Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne aura été informée de l'excès commis envers le Do-

messique de son Envoyé Extraordinaire, elle aura donné les ordres nécessaires pour faire châtier les auteurs d'une insulte si éclatante, & pour faire réparer le tort qui a pû en résulter. Mais au cas de quelque délai qui seroit survenu, ou pourroit survenir, Sa Majesté a ordonné au Souffigné, en l'absence de son Ministre, de renouveler les représentations qui auroient déjà été faites précédemment en son Royal nom, & d'y joindre les instances les plus efficaces pour obtenir, qu'en conformité du Droit des Gens, le sieur François Monford soit immédiatement & sans délai remis & rendu dans la maison de l'Envoyé Extraordinaire de Portugal. S'il conste alors, par des preuves évidentes, qu'il ait commis quelque crime ou action qui mérite châtement, le désir de Sa Majesté est qu'il soit transféré, en toute sûreté, à sa Cour, où elle fera connoître Elle-même, par le châtement du criminel, non seulement la religieuse exactitude avec laquelle elle observe le Droit des Gens, mais aussi jusqu'à quel point elle porte son indignation contre quiconque a été capable ou assez téméraire pour encourir le mécontentement de Sa Maj. le Roi de la Grande-Bretagne.

Quant au Sr. Jacques Hamilton qu'on avoit aussi ordonné d'arrêter, voici une Lettre là-dessus qu'il a écrite à l'Ambassadeur de Venise.

MONSEIGNEUR,

**J**E prends la liberté d'informer Votre Excellence, que Mr. de Veil, Juge de Paix, ayant rendu un Décret contre moi, pour m'arrêter, les Baillifs ont été Mardi dernier, pendant trois ou quatre heures de tems, autour de la maison où je loge. Sur quoi, j'ai envoyé de ma part chez ce Juge de Paix, deux

deux personnes, qui lui ont produit & donné à lire la Lettre de protection de Vôtre Excellence. Il leur a répondu, qu'il ne pouvoit avoir à présent aucun égard pour cette protection. Les mêmes Baillifs revinrent le lendemain jusqu'à deux ou trois fois, & dirent aux gens chez lesquels je loge, qu'ils me prendroient même dans la maison de Vôtre Excellence. J'ai donc cru qu'il étoit de mon devoir de l'en avertir, comme je m'en acquitte par la présente, en la priant très-humblement de me continuer sa gracieuse protection, & de vouloir bien m'honorer de ses ordres sur la façon dont je devrai me comporter &c.

Mais ni l'Ambassadeur de Venise, ni le Secrétaire de l'Ambassade de Portugal n'ont pû encore obtenir ce qu'ils demandent. Cependant les Ministres qui font cause commune avec eux dans ces deux affaires, sont, le Baron de Wasner, Ministre de Leurs Majestés l'Empereur & l'Impératrice-Reine, le Comte de Haslang, Ministre Plénipotentiaire de l'Electeur de Baviere, le Chevalier de Champigny, Ministre de l'Electeur de Cologne, le Chevalier Osorio, Ministre Plénipotentiaire du Roi de Sardaigne, Mr. Guastaldi, Ministre de la République de Genes, & Mr. Pucci, chargé des affaires de l'Empereur pour le Grand Duché de Toscane. Tous ces Ministres ont communiqué ce qu'ils faisoient à ce sujet, au Baron de Solenthal, Envoyé Extraordinaire du Roi de Dannemarck, & à Mr. Hop, Ministre Plénipotentiaire des Etats Généraux, en les requérant de se joindre à eux; mais ces deux Ministres ne se sont point déclarés sur cette requisi-  
sion: Et la Cour oppose aux raisons des Ministres complaignans ce qui suit; savoir, « Que

VI.  
Suite de la  
même affai-  
re.

» la Proclamation du 28. Décembre dont il est  
 » question, s'astraint, à la vérité aux Prêtres  
 » Catholiques Romains, Sujets du Roi, qui se  
 » trouvent au service des Ministres étrangers:  
 » Que Sa Majesté remarque que ces Ministres  
 » insistent sur une protection illimitée en faveur  
 » de toutes les personnes qu'ils qualifient de  
 » leurs domestiques: Que le Roi est très-éloigné  
 » de donner atteinte aux Privilèges que le Droit  
 » des Gens leur accorde; mais que ces Privilèges  
 » ne peuvent être respectés qu'autant qu'ils sont  
 » compatibles avec le bien public & la sûreté  
 » intérieure du Pays: Que la Ville de  *Londres*  
 » fourmille, depuis quelque-tems, de Catho-  
 » liques Romains nationaux: Qu'on est infor-  
 » mé de leurs machinations contre le Gouverne-  
 » ment, de leurs discours injurieux, & des me-  
 » naces auxquelles ils s'oublient: Qu'on ne voit  
 » que trop l'effet des mouvemens qu'ils se don-  
 » nent pour arracher à la Foi Protestante, des  
 » personnes qu'ils séduisent à embrasser leur  
 » Religion: Qu'il falloit donc, dans un tems de  
 » rébellion comme celui-ci, user des moyens  
 » convenables contre de tels gens ennemis irré-  
 » conciliables du Gouvernement, & que les  
 » Loix déclarent coupables du crime de Leze-  
 » Majesté, dans les cas où ils s'employent à  
 » attirer des Sujets du Roi à leur Religion:  
 » Qu'à l'égard des Chapelles privées que les Mi-  
 » nistres étrangers font desservir par leurs pro-  
 » pres Aumôniers, on ne leur en conteste point  
 » le droit: Mais qu'on se rapporte à leur équité,  
 » si les privilèges qu'ils réclament peuvent s'é-  
 » tendre jusqu'à tenir hors de leurs maisons,  
 » des Chapelles ouvertes auxquelles ils prêtent  
 » leur nom, & dans lesquelles on entretient un  
 » nombre

» nombre excessif de Prêtres qui y célèbrent la  
» Messe tout le matin , moins pour le culte des  
» personnes attachées au Ministre, que pour  
» celui des Sujets Protestans que l'on avoit à  
» la Religion Catholique Romaine : Et que  
» l'Acte passé sous le règne de la Reine Anne  
» ne sauroit prescrite contre celui qui a été  
» passé sous le règne du Roi Guillaume, & dans  
» lequel il est dit formellement ; *qu'aucun Sujet*  
» *du Roi né dans le Pays, ou naturalisé, ne pourra*  
» *faire l'Office de célébrer la Messe, même dans les*  
» *maisons des Ministres étrangers.*

*Ecosse.* On regarde à présent par-tout le sou-  
levement arrivé dans ce Royaume si non éteint  
absolument, du moins comme expirant. Le  
fils aîné du Prétendant, en rassemblant, com-  
me on l'a dit, après le combat de *Falkirk*, son  
monde, par les avis du Lord Drummond, ce  
n'étoit pas pour se préparer à une nouvelle action,  
mais pour se retirer des environs, abandonner  
son entreprise sur le Château de *Stirling*, mar-  
cher vers le Nord de ce Royaume, & éviter ainsi  
une défaite générale dont il étoit menacé par le  
Duc de Cumberland, qui étant parti le 5. Fevrier  
de *Londres* pour reprendre le commandement des  
troupes Royales, assemblées la plupart vers *Edm-*  
*bourg*, arriva le 10. en cette Ville, résolu de se  
porter en avant. Les Mécontents qui jusques-là  
avoient sommé inutilement le Général Blackney,  
commandant dans le Château de *Stirling*, & tiré  
de deux Batteries contre ce Château pour l'obli-  
ger à se rendre, crurent ne point devoir attendre  
le Duc. Ils leverent leur siège le 12. après avoir  
mis le feu à leurs magasins, & encloué les ca-  
nons qu'ils ne pouvoient pas emmener avec eux.  
Ils dirigerent d'abord leur route sur *Perth*. La

I.  
*Retraite des*  
*soulevés de*  
*devant Stirling.*

Cavalerie

Cavalerie y arriva le 13. par partis détachés & assez mal montée. Les diverses Tribus, ayant chacune un Chef à leur tête, l'y suivirent le même jour, marchant en corps, & l'une conduisant les sept canons de fonte pris sur les Anglois à l'affaire de *Falkirk* avec quatre chariots couverts. Dix-neuf autres chariots chargés de munitions les avoient précédés la veille. Les principales personnes qui arrivèrent avec les Tribus, étoient le Lord Pitfligo, le Lord Jean Drummond, le Lord Ogilvy, le Lord Kilmarnoch, le Lord Elcho, le Lord Louïs de Gordon, le Chevalier Jean Macleod & son frere, le Brigadier Stapleton commandant les Piqueurs Irlandois, les Majors Nairn & Kennealy, le Secrétaire Murray, & Mr. Boyer Ministre de France qui a accompagné les soulevés dans toutes leurs marches.

## II.

Les troupes  
Royales à  
leur poursuite.

Le Duc de Cumberland s'étant mis le 11. en marche des environs d'*Edimbourg*, avec quatorze Bataillons, les Milices du Comté d'*Argyle* & les Régimens de Dragons de *Cobham* & de *Mark-Kerr*, ces troupes partagées en deux colonnes, prirent le même jour des quartiers à *Linlithgow*, à *Borrowthones* & dans les Villages voisins; mais ayant ensuite quitté ces quartiers, & même *Stirling*, elles sont entrées le 17. sur les terres des Drummonds, des Strathallans & des autres Chefs qui se sont déclarés du parti du Prétendant. Le Duc de Cumberland arriva le même jour à *Creif*, puis à *Pertb*, d'où les rebelles s'étoient retirés le 16. en se partageant en trois Corps, dont l'un composé des Montagnards, repassa la *Tay*; le second formé des Milices du Comté de *Bampff* & du Comté d'*Angus*, prit la route de *Dunkeld*; & le troisième d'Irlandois & autres

autres troupes venues de France & commandé par le Lord Drummond, dirigea sa route sur *Aberdeen*, se retirant ainsi toutes vers le Nord du Royaume, par la côte orientale. Ils ont laissé à *Perth* quinze canons encloués, détruit la plus grande partie de leurs munitions, perdu en route plusieurs Soldats faits prisonniers par les Anglois, & n'ont emmené avec eux d'artillerie que les sept canons qu'ils ont pris à *Falkirk*.

En arrivant à *Perth*, le Duc de Cumberland envoya en avant deux détachemens d'Infanterie, de 500. hommes chacun, pour suivre les rebelles & observer leurs mouvemens; c'étoit tout ce qu'il put faire: Car son Armée, & particulièrement l'Infanterie, étoit beaucoup fatiguée. Il lui falloit un peu de repos pour se remettre de la pénible marche qu'elle avoit faite depuis *Linlithgow*. Il étoit d'ailleurs nécessaire d'établir à *Perth* des magasins de provisions suffisans pour faire exécuter à l'Armée les opérations ultérieures contre les rebelles: Et c'est là ce qui a occupé Son Altesse Royale jusqu'au 25. On comptoit dans ces magasins ce dont auroient aussi besoin les six mille Hessois, qui étoient arrivés le 19. à la rade de *Leith* près d'*Edimbourg*, après un passage fort heureux.

Comme les Ecoissois & les Irlandois partis tout récemment des côtes de Flandres, arrivoient du côté de *Montross* qu'ils dépassoient, pour aller débarquer soit à *Peterhead*, soit à *Frazerbourg* ou à *Bampff*, le Lord Drummond étoit allé leur préparer les voyes, après s'être séparé du fils du Prétendant à *Fairnton*. Celui-ci s'est tenu à *Blair* pendant quelques jours avec le Marquis de Tuillibardine, & Mr. Boyer, faisant comprendre qu'il vouloit attaquer le Lord  
**Loudoun**

Loudoun à *Inverness*, pour faire une place d'armes de cet endroit, lorsqu'il s'en seroit emparé, parce que par sa situation, il en imposoit à toute l'*Ecosse*, & procuroit la facilité des secours par mer, au moyen du Golfe de *Murray*, qui communique avec celui d'*Inverness* : Ce qui indiqueroit un but de la part de ce Prince, différent de ce que l'on en pense, s'il étoit vrai, surtout, ainsi qu'on le débite, que le Lord Jean Drummond doit assembler un gros Corps aux environs de *Strathogie*. Mais ce sont là des projets sur lesquels les troupes Royales ne paroissent pas avoir la moindre inquiétude, quoique le Duc de Cumberland fetint encore le 27. à *Perth*, n'ayant détaché de nouveau en avant qu'une Brigade composée de trois Bataillons & d'un Régiment de Dragons, pour continuer de poursuivre les mécontents, pour lors déjà épars çà & là dans les montagnes. Ainsi on se remettra sur tout ce que nous venons de rapporter de leur retraite & de la poursuite des troupes du Roi, à ce que l'événement en décidera. En attendant le Duc d'*Athol*, qui lorsque la rébellion s'éleva, avoit été obligé de céder son Château de *Blair* au Marquis de *Tuillibardine* son frere, en a repris possession le 20, & a fait d'abord publier une Ordonnance pour commander à ses vassaux, de se joindre aux troupes Royales : Et comme le Gouvernement Britannique recherche les causes du progrès de cette rébellion, on continuë à se saisir de diverses personnes soupçonnées d'y avoir part ; l'arrêt passe même jusques aux Dames, la Duchesse douairiere de *Perth*, mere du Duc de ce nom, a été prise & menée le 22. au Château d'*Edimbourg*, & après elle la Vicomtesse de *Strathallan*, Mesdames d'*Ogilvi*, de *Kilmarnock* & de *Murray*.



L'Amiral Byng croisoit encore vers le commencement du mois de Mars, avec ses Vaisseaux de guerre à la hauteur de *Montros*, & il y avoit quelques autres Navires en station sur la côte de *Buchan*. Il leur a échapé néanmoins un Armateur Espagnol, qui est entré dans le Port de *Peterhead*, où il a débarqué neuf tonneaux de poudre à canon, trois caisses remplies d'argent, & plusieurs autres caisses remplies d'armes, que les soulevés ont d'abord tiré à eux.

#### ARTICLE IV.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE & en ESPAGNE, depuis le mois dernier.*

**A**Ce qu'on vient de montrer des affaires du Prétendant en *Ecosse*, on ajoutera ici, que le bruit est commun en France, que dix-huit Vaisseaux de haut bord, & autant de Frégates, qui composent la Flotte de *Brest*, vont enfin mettre aussi à la voile pour concourir à obliger les Anglois de rester chez eux & leurs Vaisseaux dans leurs Ports, afin de pouvoir exécuter avec moins d'interruption, contre le reste des *Pays-Bas* & de *l'Italie*, les projets d'opérations conçus par le Ministère. On se flatte de beaucoup depuis l'entreprise sur *Bruxelles*, réüffie au Maréchal de Saxe. Mais il y en a qui regardant de près la formidable Armée que les Alliés assemblent dans les *Pays-Bas*, & les opérations futures de cette Armée, disent qu'on s'y tiendra plutôt sur la défensive pendant une bonne partie de la campagne, pour faire jouir des ressorts qui en impoteront ailleurs : C'est là ce qu'on aime de répandre, parmi les bruits de Paix auxquels on veut

en

en même-tems continuer à donner cours, nonobstant les dispositions les plus guerrieres qui frappent par tout la vûe. Les Ports du Royaume en montrent, & par terre on ne sauroit rien ajouter à ce qui est ordonné & réglé pour le succès des expéditions qu'on peut avoir méditées. Nous pensons qu'il seroit superflu d'entrer là-dessus dans des détails. Voici seulement ce qui regarde la Milice dont nous avons dit quelque chose le mois dernier.

Le Roi ayant ordonné au mois d'Octobre dernier, qu'il fût pourvû au remplacement des Soldats qui manquoient dans les Bataillons des Milices, ainsi qu'à la levée de l'augmentation que S. M. résolut d'y faire, & les ordres donnés à ce sujet ayant été effectués, les 103. Bataillons de Milices des Provinces & Généralités du Royaume, ensemble les trois de la Ville de *Paris*, lesquels par l'Ordonnance du 13. Septembre 1744. avoient été mis à 610. hommes chacun, formant neuf Compagnies, savoir, une de Grenadiers de 50. hommes, & huit de fusiliers de 70. se trouvent par ce remplacement & cette augmentation, augmentés de 40. hommes par Bataillon; de sorte que chacun des 103. Bataillons de Milices est fixé à 650. hommes, répartis à raison de cinq hommes dans chacune des huit Compagnies de Fusiliers. Le service de ces Militiens est de six ans, & ils ne peuvent s'absenter sans congé, à peine d'être punis de mort, selon la rigueur des Ordonnances.

On ajoutera à ceci, qu'outre un Régiment de Hussars qui est celui de Ferrari, & dont le Roi a augmenté ses troupes, S. M. a aussi agréé une proposition qui a été faite par le Comte de Fersen, pour mettre sur pied un Régiment d'Infanterie

fanterie Allemande, sous son nom, composé d'Officiers & de Soldats étrangers, sans y en admettre aucuns qui soient nés dans les Provinces de la domination du Roi; que ce Régiment, qui est déjà formé consiste en un Bataillon de six Compagnies, chacune de 110. hommes, non compris les Officiers: Que le Chevalier de Bela ayant proposé de lever un Régiment d'Infanterie de troupes legeres, sous le nom de *Cantabres-Volontaires*, le Roi a aussi accepté cette proposition, & a ordonné que ce Régiment seroit composé d'un Bataillon de dix Compagnies, chacune de 50. hommes, les Officiers non compris.

Voi à donc dans les troupes du Roi, depuis cette guerre, des *Pandoures* enfans de *Mars* & de *Bellone*, des *Oulans*, des *Cantabres*: Qui fait si elle n'en engendrera pas encote d'autres? Tous ceux-là ont leur office marqué.

On n'apprend pas que le Comte de *Wassenaer*, qui a eu ses audiences du Roi, de la Reine & de Mr. le Dauphin, qui est entré en conférences avec les Ministres, & qui n'oublie rien pour leur faire goûter ce dont les Etats Généraux ses Maîtres l'ont chargé de faire réussir, soit jusqu'ici parvenu à ses fins; soit en ce qui touche les affaires du dedans de la République d'Hollande quant à son ancien commerce, soit celles du dehors, & qui sont relatives aux troubles dans lesquels l'Europe est plongée. On lui défere néanmoins tous les honneurs dont un Ministre, pour qui on a tous égards, soit susceptible. Un autre Ambassadeur Extraordinaire comme lui, & arrivé presque dans le même-tems, ne reçoit pas un accueil moins distingué à la Cour, & auprès du Ministre; c'est le Duc d'*Huescar*, ou Duc d'*Albe*,  
Capitaine

Capitaine des Gardes du Corps du Roi d'Espagne, & que Sa Maj. Catholique a envoyé en cette Cour, avec une commission qui a rapport à un accommodement avec la Cour de *Turin*, & en même-tems aux intérêts de la Couronne d'Espagne, dans l'exécution des arrangemens qui se prendront quant aux affaires des *Pays-Bas*. Le Duc d'Huef ar a loué un Hôtel à *Paris*, ce qui fait croire que son séjour n'y sera pas court, & que le sujet de son envoi rencontre peut-être des difficultés qu'on n'a pas d'abord prévûës à *Madrid*. Car quelles que soient les avances faites sur un accommodement au Roi de Sardaigne par les Couronnes qui cherchent à l'y porter, & qu'on parle d'un mariage entre le Prince de Piémont & Madame Adélaïde, les préparatifs de ce Prince pour soutenir la campagne présente en *Italie*, ne font pas encore entrevoir qu'il veuille se détacher de l'alliance qu'il a contractée avec les Cours de *Vienne* & de *Londres*. On fait bien des raisonnemens sur une telle matiere, que nous croyons tous doit rejeter de nos Mémoires, pour attendre du tems ce qui s'en présentera de certain.

En conséquence d'une Lettre du Roi à l'Archevêque de *Paris* sur la prise de *Bruxelles*; Lettre qui détaille cet événement, & donne beaucoup de loüanges au Maréchal de Saxe, ce Prélat a rendu un Mandement pour faire chanter en actions de grâces à Dieu, le *Te Deum* dans l'Eglise Métropolitaine de *Paris* : ce qui fut exécuté le 3. Mars, qu'il y eut le soir de grandes illuminations dans toutes les rues, & un feu d'artifice tiré sur la Place de *Greve*. Mr. l'Archevêque a terminé son Mandement par ce qui suit : *En même-tems que nous remercions le Ciel de ses nouveaux bienfaits, nous le conjurons d'y en ajouter un autre*  
*encore*

encore plus désirable ; & de nous donner enfin la Paix ; cette paix précieuse que les hommes s'obstinent à nous refuser , & du sein de laquelle renaîtront la piété & l'innocence , qui trop souvent se voyent bannies des lieux qui servent de théâtre à la guerre.

Le même jour après-midi les Cent-Suisses du Roi portèrent à l'Eglise de Nôtre-Dame 57. Drapeaux & trois Etendarts , qui appartenoient à la Garnison de Bruxelles.

Sur la fin de Fevrier le Prince de Deux-Ponts fut nommé Lieutenant-Général des Armées du Roi.

Avant omis le mois passé de donner la liste des Navires marchands qui ont été pris , brûlés ou coulés à fonds sur la côte de la Martinique ; lors de l'attaque de l'Amiral Townshend , Anglois , que nous annonçâmes dans nôtre Journal du mois de Fevrier dernier , nous la donnerons ici avec les noms des endroits auxquels appartenoient ces Navires ; ils sont au nombre de 21. savoir , de Nantes , l'Amitié pris , le Rubis pris , la Magdelaine pris , la Société pris , & la Marguerite brûlé : Du Havre-de-Grace , le Junon brûlé : de Bordeaux , le Bourbon pris , le Maréchal de Broglie brûlé , l'Heureux-Retour pris , l'Amable-Pucelle pris , le Dauphin pris , la Trinité coulé à fonds , le Roi Salomon pris , la Minerve pris , la Réputation pris , l'Africain brûlé , la Patience coulé à fonds , & le Marquis d'Argenson péri : de Bayonne , la Suzanne pris ; & de la Rochelle , le Neptune aussi pris ; & un autre.

C'est-là juste la moitié de la Flotte marchande ; car le nombre des Vaisseaux qui ont gagné le Port de la Martinique , est aussi de 21. Ce sont les suivans. De Nantes le Telemaque & l'Amazoné : De S. Malo le Chasseur , l'Heureuse , le Charles-

Relation de  
l'entreprise  
de l'Amiral  
Townshend  
contre la  
Flotte de  
Navires  
marchands.

*Auguste*, la *Néreiide*, & le *S. Jacques* : De *Bordeaux*, le *Loüis-Joseph*, la *Dauphine*, l'*Heureuse-Paix*, la *Marie*, la *Double-Alliance*, la *Fidèle-Marie* & le *Cupidon* : De *Vannes*, la *Suzanne* : de *Bayonne*, l'*Expédition* & le *Hardy* ; & de *Marseille*, l'*Aquilon* ; outre trois Bâtimens appartenans à *St. Vallery*.

La relation du combat dont ces derniers Navires se sont tirés sans perte, & dans lequel les autres ont été pris, brûlés, & coulés à fonds, on la donne de la *Martinique* & du bord d'un des Vaisseaux de guerre qui leur servoit d'escorte, de la maniere suivante.

« Le Comte du Gué, Capitaine de Vaisseau  
 » commandant le *Magnanime* de 74. canons, &  
 » ayant avec lui le *Ruby* de 50. commandé par  
 » le Chevalier d'Aubigny, escortoit les Bâti-  
 » mens dont la Flotte marchande étoit composée.  
 » Le 10. Novembre ayant reconnu la côte de la  
 » Martinique, il prit les mesures convenables  
 » pour rallier sa Flotte. Le 11. à six heures du  
 » matin il rangea la pointe du *Diamant*, tenant  
 » sa flotte serrée & plus près de terre que ses  
 » deux Vaisseaux.

» Lorsqu'il fut à une lieüe du *Diamant*, &  
 » qu'il commençoit à ouvrir l'entrée de la rade  
 » du Fort Royal, il apperçut à deux lieües de  
 » l'avant & un peu sous le vent, une Escadre de  
 » treize voiles. C'étoit celle de l'Amiral Towns-  
 » hend, composée de huit Vaisseaux de guerre,  
 » depuis 56. jusqu'à 80. canons, de trois Fré-  
 » gates, de 40. à 50. canons, d'une Galliotte  
 » & d'un autre petit Bâtiment. Le Comte du  
 » Gué prit sur le champ son parti. Il fit, sans  
 » s'arrêter, porter sur les ennemis, de maniere  
 » à considérer l'avantage du vent. Il se détacha

un peu de la côte , & se présenta toutes voiles  
dehors. Cette manœuvre eut son succès. Les  
ennemis croyant qu'il y avoit un plus grand  
nombre de Vaisseaux de guerre parmi les Bâti-  
mens qui serroient la côte , se tinrent plus  
d'une heure en panne , sans faire voile sur lui.  
La Flotte profita de leur inaction pour conti-  
nuer sa route. «

Mais lorsqu'elle fut arrivée près de la Baye du  
Fort-Royal , dans laquelle on n'entre qu'en  
louvoyant , les ennemis reconnurent leur supé-  
riorité , & accoururent à toutes voiles. Le  
Comte du Gué continua cependant ses bor-  
dées , ayant attention d'arriver , pour laisser  
passer les Bâtimens marchands. Il auroit sauvé  
toute la flotte , qui avoit déjà gagné près de  
deux lieues , si le vent qui força , n'avoit pas  
contraint les petits Bâtimens à serrer de la  
voile , pendant que les gros Vaisseaux ennemis  
portoient toute leur voilure , & si d'un autre  
côté tous ces Bâtimens eussent continué de  
courir des bordées pour entrer au Fort-Royal ;  
mais quelques-uns d'entre-eux prirent le parti  
de donner dans différentes anses où ils espéroient  
de se mettre en sûreté. «

Alors le Comte du Gué fit revirer pour en-  
trer lui-même dans la Baye. Comme les bor-  
dées qu'il avoit couru pour couvrir sa Flotte ,  
l'avoient empêché de gagner au vent , il fut  
obligé de ranger de près un gros Vaisseau des  
ennemis. Il s'étoit préparé à le combattre ,  
mais voyant que ce Vaisseau vouloit éviter le  
combat , il se contenta de lui tirer deux volées  
de sa seconde Batterie. Le Vaisseau y répondit.  
Quelques autres de l'Escadre Angloise tirèrent  
aussi sur le Comte de Gué , mais aucun d'eux

» n'ayant entrepris de l'approcher, il jugea à propos d'entrer dans la Baye, pour ne pas s'exposer à toutes les forces des ennemis.

» Le Chevalier d'Aubigny avoit suivi de son côté les mouvemens du Comte du Gué, tant par rapport à la Flotte, qu'à l'égard des ennemis, mais son Vaisseau ayant été démâté de son petit mât de hune, lorsque le vent força, il se détermina, pour éviter le danger de dériver entre les ennemis, à gagner la petite Isle connue par le nom de *l'Islette aux ramiers*. Et ayant rencontré sous le vent un gros Vaisseau qu'il canonna, celui-ci lui riposta si vivement, qu'il le mit dans la nécessité d'arriver sur les autres Vaisseaux ennemis. Les deux Vaisseaux du Roi ayant touché sur des fonds de sable, se préparèrent, chacun de leur côté, à se défendre. La tentative des ennemis se réduisit toutefois à détacher deux gros Vaisseaux, pour enlever quelques Bâtimens de la Flotte, qui s'étoient mis sous le feu du *Ruby* & de la Batterie de *l'Islette aux ramiers*; mais ces deux Vaisseaux furent bientôt obligés de se retirer fort endommagés.

» Toute l'Escadre Angloise s'attacha donc aux Bâtimens marchands qui s'étoient dispersés en différentes anses. Il y en eut 21. de pris, brûlés & coulés à fonds, le reste fut sauvé par les manœuvres du Comte du Gué. Les deux Vaisseaux de guerre le *Magnanime* & le *Ruby* sont entrés dans le cul-de-sac du Fort Royal, sans avoir souffert d'autre dommage que la perte que le *Ruby* a faite de son petit mât de hune. »

ESPAGNE.



## E S P A G N E.

Quelques jours avant le départ du Duc d'Huefcar pour la Cour de France, il s'étoit tenu au *Pardo* divers Conseils, & l'on avoit agité les grandes matieres, sur lesquelles il a reçu ses instructions. Les prétentions que le Roi a fait connoître, lors de la mort du feu Empereur Charles VI. qu'il formoit sur la succession de ce défunt Monarque, ont fait en partie l'objet de ces Conseils. Sa Majesté prétendant s'y réserver ses droits, veut faire entendre qu'il n'a pû y être dérogé depuis en aucune maniere. Les ouvertures d'un accommodement à faire avec le Roi de Sardaigne, d'où ces prétentions soient mieux soutenues, est aussi sur quoi Mr. d'Huefcar a des instructions; on lui en a donné également sur les affaires présentes de l'Armée d'Italie & sur les opérations que les troupes Françoises feront cette campagne aux *Pays-Bas*. Ainsi sa commission embrasse tout à la fois bien des objets. La veille qu'il partit, l'Evêque de Rennes, Ambassadeur de France, s'étoit rendu auprès du Roi, dont il eut une audience dans laquelle on lui communiqua le contenu. On avoit vû arriver à *Madrid* des Couriers de France & d'Italie, plus que d'ordinaire, avant le départ du Duc d'Huefcar; & quoiqu'il fût question dans leurs dépêches & dans celles des Exprès qu'on expédioit en même-tems de la Cour, de faire entrer le Roi de Sardaigne dans l'alliance des trois Couronnes, on n'en continuoit pas moins les nouvelles levées dans toute l'étendue du Royaume, & de les faire partir pour l'Italie, afin de tenir toujours complète l'Armée de l'Infant Don Philippe, pour

laquelle est parti le Marquis de Fogliani, ci-devant Ministre Plénipotentiaire du Roi des deux Siciles auprès des Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, après avoir fait quelque séjour à *Madrid*, Ce Seigneur se rendra de là à *Naples*, étant destiné à remplacer le Duc de Salas-Montalegre dans l'Emploi de principal Ministre du Roi des deux Siciles, que ce dernier quitte pour se retirer sur les terres qu'il possède en *Espagne*. L'on continuë à faire partir aussi presque toutes les semaines des remises considérables pour la même Armée, sous une escorte de Cavalerie; & il en part également de la *Corogne*, de même que des munitions qu'on embarque sur des Armateurs, pour le Prétendant qui est en *Ecosse*.

Le sixième Vaisseau de la *Havane* qui étoit séparé des cinq dont nous avons annoncé le mois passé l'arrivée à la *Corogne*, les y a suivis peu de jours après, Il a apporté plus d'un million de piaftres, sans compter les autres marchandises dont il étoit chargé. Les autres, outre les sept millions & demi de piaftres doubles, avoient aussi une grande quantité de vanille, de cacao, de sucre, de tabac & de bois de Bresil. Par ces Vaisseaux, que l'Escadre de l'Amiral Torres, faisoit état de suivre au mois de Mars avec le reste du trésor du *Perou*, on a appris que les Armateurs de la *Havane* & de *Cuba* avoient fait dans les mers d'*Amérique* plusieurs prises considérables sur les Anglois, & entre-autres, qu'une Frégate commandée par Don Pedro Garaycochea, s'étoit emparé d'un Bâtiment de cette Nation, dont la charge étoit estimée quatre cens mille piaftres.

## ARTICLE V.

Qui contiennent ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE depuis le mois dernier.

**N**aples. Du changement arrivé dans le Ministère par la démission du Duc de Salas-Montalegre de la Charge dont il étoit revêtu, & de lui avoir substitué le Marquis de Fogliani, qui est de retour de *Madrid* en cette Cour, on voit ici un redoublement de vigueur dans les mesures déjà prises pour continuer la guerre d'Italie. C'étoit ce que l'Espagne désiroit, en faisant goûter au Roi ce changement. Sa Majesté en prenant ainsi la résolution de seconder de tout son pouvoir les entreprises de l'Armée Espagnole, a donné ordre en conséquence, de faire embarquer en ce Port un grand nombre de canons, de mortiers, de bombes, de boulets & de munitions de guerre, qui sont partis pour *Genes* sur des Tartanes. On y a embarqué ensuite un Bataillon du Régiment Royal-Farnese, 300. hommes de celui de Royal Bourbon, 300. de celui de Royal-Corse, & environ 400. recrûs. Huit Escadrons vont en même-tems par la route de terre à l'Armée de l'Infant Don Philippe, pour laquelle le tout est destiné; Et si l'on dit juste, ce qui sera encore joint des troupes du Roi à cette Armée, montera à plus de douze mille hommes, parmi lesquels il y aura un corps de troupes Suisses qu'on négocie actuellement dans les cantons Catholiques. Comme Sa Majesté pour effectuer un tel arrangement, se trouve obligée à faire de nouvelles dépenses, elle a demandé à la Ville de *Naples* une subvention extraordinaire

traordinaire de trois cens mille ducats. Cependant on parle d'une négociation de paix avec le Roi de Sardaigne entamée tant en cette Ville qu'à Turin.

Le Comte de Woronzoff, Vice-Chancelier de l'Empire de Russie, & la Comtesse son Epouse, continuant leur voyage d'Italie, ont fait à Naples un séjour de quelques semaines, pendant lequel on leur a rendu de grands honneurs à la Cour & dans la Ville, & procuré tous les agrémens possibles. Leurs Excellences ont été surtout reçues de la maniere la plus distinguée dans les audiences qu'elles ont eues du Roi & de la Reine. De Naples elles sont parties pour les bains d'Ischia, faisant état de se rendre ensuite par mer à Genes, & delà à Marseilles, d'où elles iront à Montpellier, puis à Paris, afin de s'y arrêter quelque-tems.

Genes. Les courses des Payfans Piémontois sur le territoire de la République, & celles des Payfans Genoïs sur le territoire du Roi de Sardaigne, sont la guerre la plus triste pour les habitans de part & d'autre du plat pays & des montagnes, & d'où néanmoins il ne résulte rien pour les Principaux, si ce n'est que par ces Payfans Genoïs armés, & plusieurs Compagnies de Milices que le Gouvernement entretient sur les montagnes du Ponent pour en garnir les gorges & les passages, on empêche la liberté aux Vaudois & autres Milices Piémontoises de pénétrer dans le bas de la riviere, & l'on facilite aux recrues Espagnoles & Françoises de traverser sans inquiétude cette riviere; ce qui fait auprès des trois Couronnes, un mérite à la République de l'utilité de son alliance, d'autant plus grand qu'un tel service ne fait point, dit-on, partie des engagements

gemens qu'elle a contractés avec ces Couronnes ,  
 outre que les autres Bâtimens Espagnols & Fran-  
 çois continuent d'arriver à *Genes* en toute sûreté  
 & liberté, onze de ces Bâtimens venans de *Cata-*  
*logne*, y ayant débarqué nouvellement 1650. re-  
 crués, un Bâtiment de *Marfeilles*, 1700. sacs de  
 farine, & deux Felouques d'*Antibes*, 40. caiffes  
 d'argent monnoyé pour l'Armée Espagnole.

Quant aux affaires de *Corse*, il n'y a point eu  
 jusqu'ici de changement confidérable. Mais voici  
 quelques particularités qu'on rapportera au dé-  
 faut de grandes nouvelles de cette Isle : Elles font  
 données de *Genes*.

Des broüilleries se font élevées entre les  
 Chefs des rebelles qui font à la *Bastie*, dont  
 ils font maîtres, & il s'y étoit formé un parti  
 contre le Docteur Cafferio à qui ils en défé-  
 rerent le Gouvernement lors de la prise de  
 cette Capitale de l'Isle. Mais cette division  
 n'eut pas d'abord des suites. Les Anglois  
 avoient effectué quelque chose en cela : &  
 les Capitaines de leurs Vaisseaux de guerre  
 qui parcouroient les côtes pour faire des tenta-  
 tives contre les Places, & favoriser dans leurs  
 dispositions, ceux des habitans qui font op-  
 posés à la République, n'avoient rien épargné  
 afin de concilier entre eux, autant qu'il seroit  
 possible, les Chefs de la rébellion. Mais quoi-  
 qu'ils fussent en nombre, on a ici la satis-  
 faction de voir qu'ils n'effectuent rien, les  
 Communautés qui ne se sont pas déclarées  
 pour cette rébellion restant fidèles, & se por-  
 tant même armées pour repousser la force,  
 lorsqu'elle paroît vouloir se présenter, en cer-  
 taines occasions, pour les induire au souleve-  
 ment. Cependant au moyen de l'argent & des  
 munitions

» munitions qu'on a fournis aux rebelles, ils  
 » avoient équipé deux Bâtimens legers, dont ils  
 » se servoient pour infester la mer entre *Genes* &  
 » *Livourne*; ce qui devoit naturellement causer  
 » du préjudice au commerce de l'un & de l'autre  
 » Port. Mais les Galliottes que la République  
 » a fait armer en course, ayant été envoyées  
 » à la poursuite de ces Bâtimens, l'un a été  
 » obligé d'échoüer, l'autre a été pris dans le  
 » Golfe de *Piombino* & conduit dans le Port de  
 » *Genes*. Le Commandant qui n'avoit d'autre  
 » commission qu'une espece de Patente des trois  
 » Chefs de rebelles *Rivarola*, *Cafferio*, & *Mattra*,  
 » pour courir sur les *Genois*, fut traité en  
 » pirate, & pendu le lendemain. Il étoit de  
 » *Monte-Rosso*, & déjà condamné à mort pour  
 » d'autres crimes. A l'égard de l'Equipage, on  
 » l'a mis à la chaîne, & il est condamné aux  
 » Galeres à perpétuité. Depuis cet événement  
 » on s'est saisi de quelques personnes en *Corse*,  
 » qu'on a conduites à *Genes*. Mr. *Mariotti*,  
 » *Corse*, Evêque de *Sagone*, est du nombre. Il  
 » a été arrêté à *Calvi*, soupçonné d'avoir entre-  
 » tenu des intelligences illicites avec les ré-  
 » belles. »

Mais quoique la République reçoive beaucoup  
 de préjudice de l'Escadre Angloise qui est dans  
 les mers de *Corse*, elle n'en continue pas moins  
 d'entretenir à la Cour d'Angleterre, Mr. *Gualtaldi*  
 en qualité de Ministre public; ce qui démontre  
 qu'elle veut conserver jusqu'à la fin, certains  
 égards pour la Grande-Bretagne, tandis qu'elle  
 agit ouvertement contre le Roi de Sardaigne son  
 Allié.

*Turin*. On prend garde que l'Edit du Roi pu-  
 blié en faveur des *Corfes* soulevés contre les *Ge-  
 nois*

nois, est ce qui les indispose le plus contre cette Cour, & d'où les habitans du plat-pays ont à souffrir réciproquement, quoique les courses dont on a fait mention, eussent commencé avant qu'on ne le publiât, mais sans continuer au point d'aigreur qu'elles se font présentement. Si les conférences tenuës chez le Roi, pendant que le Prince de Lichtenstein commandant l'Armée Impériale Autrichienne en *Lombardie*, se sont étenduës sur cet article, il n'en a rien paru, parce qu'elles ont eu pour objet des considérations plus sérieuses au sujet de cette Armée à laquelle le Prince de Lichtenstein est retourné. On y étoit convenu que le Roi laisseroit ses troupes en avant vers la *Secchia* pour soutenir le Prince de Lichtenstein, pendant que ce Général tâcheroit de garder la position où il s'étoit mise derrière le *Tessin*; mais que si les ennemis passoient cette riviere avec des forces supérieures pour l'attaquer, il se replieroit sur la *Secchia* plutôt que de s'engager dans un combat qui pourroit se décider à son desavantage. Les choses sont allé sur ce pied; car quoique le Roi eut pris des mesures pour obliger ses ennemis à tenir leurs troupes partagées dans le *Lodesan* comme dans le *Plaisantin*, & de les empêcher par là de porter leurs principales forces sur le *Tessin*, le Comte de Gages tenant ses forces rassemblées, se porta subitement le 5. Février au passage de cette riviere avec un corps de vingt-deux mille hommes, & il l'effectua le 8. Le Prince de Lichtenstein, obligé pour cette entreprise, d'abandonner *Oleggio* & les environs du *Lac-Mayeur*, afin de prévenir qu'on ne lui coupât la communication avec les troupes du Roi, prit le parti dont il étoit convenu à *Turin*, de se replier derrière la *Secchia*, & de se poster ainsi avec son

son corps d'Armée sur le territoire de Sa Majesté. Les troupes Espagnoles & Napolitaines avoient grossi aux environs de *Guastalla*, & les Piquets de celles qui étoient postées à *Rubiera*, faisoient des courses, jusques aux portes de *Modene*, dans le tems que Mr. de Gages passoit le *Tessin*. On tenoit ces portes fermées jusqu'à midi pour éviter toute surprise. La Garnison Piémontoise qui occupoit la Ville, s'est retirée dans la Citadelle, & cinq cens *Warasdins* faisant partie de cette garnison, sont allés à la *Mirandole*. D'autres Partis Espagnols couroient aussi sur le *Mantouan*, exigeant des contributions de toutes les terres situées entre le *Crostolo* & la *Secchia*. Un Pont que les Impériaux Autrichiens avoient jetté sur le *Pô* entre *Libbiola* & *Quingentolo*, ne laissa pas de s'achever, non-obstant ces courses, & la Cavalerie qu'ils avoient sur la gauche du fleuve à *Serravalle*, à *Mantouana*, à *Libbiola*, à *Sustinetta*, à *Sachetta* & à *Governolo*, passa sur la droite, pour faire à son tour des courses de ce côté-là. Outre ce Pont ils en établirent un autre sur la *Secchia* à *Quistello*: Et tels furent les mouvemens qui de part & d'autre ont précédé le passage du *Tessin* fait par les Espagnols & Napolitains, & la retraite de l'Armée Autrichienne derrière la *Secchia*.

Deux Bataillons Piémontois sont néanmoins restés pour lors dans *Novare*, & le Roi a fait depuis renforcer tous ses postes sur le *Pô*, envoyé un détachement sur le *Tanaro*, & continuant ses dispositions pour la campagne, il fait état d'y reparoitre incessamment, avec une Armée d'environ 40. mille hommes de troupes réglées. Le Prince de *Lichtenstein*, en fait de son côté qui semblent insinuer qu'il a dessein de retour-



ner sur le *Tessin*, puisqu'il a reçu une partie des troupes qu'il attendoit d'Allemagne, & que le reste lui vient successivement. Les Généraux de Broune, Nadasti & Bernclau, sont arrivés avec une partie de leurs Corps à *Mantouë*.

On étoit dans l'opinion que l'Infant Don Philippe n'en seroit pas venu jusqu'au commencement du mois de Mars pour le siège de la Citadelle de *Milan*, après avoir obligé le Prince Lichtenstein à se retirer dans les Etats du Roi, vû sur-tout, qu'on avoit amené dans le cours de Fevrier une artillerie plus formidable & plus nombreuse qu'on eut jamais employée contre cette Citadelle, plus de cent bouches à feu ayant été voiturées dans sa proximité & mises la plupart en batteries. On n'avoit pas encore entrepris de la foudroyer le 5. du suivant. On veut, dit on, recevoir auparavant les dernières intentions de la Cour de *Madrid*, qu'un Courier dépêché tant à ce sujet, que sur les opérations ultérieures de l'Armée des trois Couronnes, doit rapporter.

Les mouvemens de ces troupes s'ajustent d'ailleurs de façon qu'on croit devoir en apprendre bientôt quelque chose de conséquence. Le Comte de Broune les a dirigés, depuis son arrivée à *Mantouë*; & les arrangemens qu'il a pris pour commencer les opérations, il les a communiqués au Prince de Lichtenstein, qui lui remet le commandement en chef de l'Armée, que Leurs Maj. Imp. ont conféré au dernier. Le Prince de Lichtenstein, continuëra néanmoins, ainsi qu'on le prétend, à rester à l'Armée & y commander pendant toute cette campagne. Le Général Novati, continuë de son côté à commander

der un corps de la même Armée, & c'est celui qui s'est mis sur la droite de *Pô*.

On ne peut annoncer au vrai le but des mouvemens que fait l'Armée Impériale Autrichienne: Mais on auroit pû tirer quelques conjectures de ce qui suit, car outre ce qui est déjà marqué de ses dispositions, on lui avoit établi des magazins d'avoine & de froment à *Ostiglia*, & fait venir du *Ferrarois* & du *Modenois* à *Quistello* dix mille sacs de fourages. Il lui étoit venu aussi de *Mantouë* quatre grosses batques chargées d'artillerie & de munitions de guerre qu'on avoit fait descendre à l'embouchure du *Mincio*. Les Autrichiens avoient de plus formé des cordons le long du *Pô* & de la *Secchia*, pour défendre les Ponts qu'ils ont sur ces deux rivieres. Le Bataillon de Vasquez étoit de garde à *Quingentolo*; les Esclavons, les Croates & quelque Infanterie, gardoient la tête d'un Pont qui étoit sur le *Pô* à *Libbiola*. Ils avoient encore sur les rives du *Pô* 1200. hommes depuis *Governolo* jusqu'à *Ostiglia*, ceux-ci sont des Cavaliers démontés à qui leurs chevaux viennent d'*Allemagne* avec le reste des troupes dont est composé le renfort de l'Armée, & qui consiste en douze Régimens d'Infanterie, savoir, ceux de Bernclau, de Jeune-Königslegg, de Schulenbourg, de Mercy-Argenteau, de Vivari, d'Andlau, de Keil, de Vetres, de Giulay, de Wallis, & deux de Warasdins de mille hommes chacun; & en six Régimens de Cavalerie, qui sont ceux de Portugal, de Lobkowitz, de Holly, de Balleyra, de Baroniay & de Trips; outre les Généraux de Broune, de Bernclau, & Nadafty, venus avec partie de ce renfort, il y a encore les Généraux Luzani, Cabb, Giulay, d'Andlau, Keil, Meligni, & le Marquis de Botta-d'Adorno.

Comme

Comme ces dispositions des troupes Autrichiennes paroissent en imposer à celles des trois Couronnes, celles ci dans la crainte d'une tentative du côté de *Guaftalla*, ont renforcé ce poste, de deux Régimens d'Infanterie, d'un de Cavalerie, & d'un autre de Suisses; ce qui en a augmenté la garnison jusqu'à six mille hommes qui sont aux ordres du Comte de Caraffa; elles ont encore fait avancer cinq mille hommes à *Parme*. Ce mouvement en a fait faire un autre aux troupes de l'Impératrice-Reine. Celles qui étoient postées sur la *Secchia* vers le Modenois, & dont l'avant-garde avoit poussé jusqu'à *Gonzague*, se sont retirées à l'autre côté de cette rivière. Elles ont fait aussi transporter plus bas, les magasins qu'elles avoient à *Quistello*, & d'autres qu'on commençoit d'établir à *San-Benedetto*, laissant seulement à *Revere* & à *Ostiglia* ceux qui y sont. Cette marche en arrière des Autrichiens pourroit être attribuée à l'arrivée successive des renforts qui viennent aux Espagnols & aux Napolitains, si elle ne cachoit peut-être quelque dessein.

Les mouvemens que le Roi de Sardaigne fait faire dès-à-présent à son Armée, sont moins cachés: Il paroît avoir des vûes sur *Asti* & sur *Alexandrie*; sans doute, pour secourir ou dégager la Citadelle toujours bloquée de cette dernière Place, & en même-tems pour tenir les troupes Françaises en échec, en empêchant le Maréchal de Maillebois qui les commande, d'envoyer au Comte de Gages un grand renfort qu'il lui a demandé. Il semble d'ailleurs, & toutes les nouvelles qu'on reçoit de son Armée le portent, que le Roi médite une entreprise importante,

importante, à cause qu'il a fait préparer un train considérable d'artillerie à *Querasque*, qu'il en est parti un autre de *Turin*; que plusieurs Bataillons qui étoient à *Vercell* avec quatre Régimens de Cavalerie, se sont mis en marche vers le *Pié-mont*; que plusieurs Officiers Généraux sont aussi partis de *Turin*, & que le Roi faisoit au commencement de Mars état de les suivre.

Ces dispositions se font pendant qu'on répand les plus grands bruits de l'accommodement dont nous avons déjà parlé, de Sa Majesté avec les Rois de France & d'Espagne, fondés sur ce qu'il y a en effet à *Turin* deux Négociateurs de la part de ces deux Puissances, munis d'instructions sur ce sujet. Mais ce qu'on peut assurer, du moins jusqu'au tems où nous écrivons cet article, c'est qu'il n'y a rien absolument de décidé touchant une telle négociation, de laquelle au contraire la Cour paroïssoit encore pour lors dans un éloignement parfait, quoique vivement sollicitée d'entrer dans les raisons qu'on lui donnoit, pour se laisser persuader.

## A R T I C L E VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en  
ALLEMAGNE depuis le mois dernier.*

I.  
*Mémoire  
du Ministre  
Directeur  
d'Autriche.*

**R***atisbonne.* La pièce principale qui ait été portée à la Diète de l'Empire tenant ses séances en cette Ville, depuis le Décret de l'Empereur rapporté dans nôtre dernier Recueil, page 176. est un Mémoire que le Ministre Directeur d'Autriche communiqua au mois de Février, aux Ambassadeurs & Envoyés des Electeurs & Princes, concernant les remontrances que l'Empire doit  
faite

des Princes &c. Avril 1746.

faite à la France & à ses Alliés, pour voir rétablir toutes choses sur un pied conforme au Traité de Paix de 1738. Ce Mémoire est aussi instructif, & donné sous le titre de *Puncta delibanda*. En voici les articles.

» I. Ce qu'on jugera propre pour maintenir  
» le repos au-dedans de l'Empire. Comment assu-  
» rer, dans tous les cas, l'observation de la  
» Bulle d'or, de la Paix publique, de la Paix  
» de Westphalie, du Règlement pour l'exécu-  
» tion, & des autres Loix & Constitutions de  
» la Patrie. Quelles mesures l'Empire aura à  
» prendre dans les circonstances d'assister l'Em-  
» pereur, qui en vertu de sa Capitulation, se croit  
» obligé de veiller à la conservation de ces pré-  
» cieux gages & à leur exécution? Par quels  
» moyens empêcher qu'on n'y porte atteinte soit  
» par la force, soit autrement; & comment  
» user envers quiconque le feroit, pour le con-  
» traindre à rentrer dans son devoir? Quelles  
» mesures il y aura à prendre pour se réunir  
» encore plus étroitement & plus fortement,  
» par une résolution commune.

» II. Comment un Cercle secourra un autre  
» Cercle avec le plus de promptitude; dans le  
» cas d'une attaque ou d'invasion ennemie,  
» avant que l'Armée soitassemblée, ou en d'au-  
» tres dangers dont la tranquillité publique du  
» dedans, seroit menacée?

» III. Si à l'égard de la tranquillité au-dehors,  
» il ne faudroit pas solliciter la Couronne de  
» France, d'une manière convenable à la di-  
» gnité de l'Empire, de même que ses Alliés,  
» dont il y en a qui possèdent des Fiefs considé-  
» rables de l'Empire, de rétablir avant tout &  
» sans délai, les choses sur le pied où elles

» doivent être conformément au Traité de Paix  
 » de 1738. de dédommager aussi, du moins  
 » ceux des Etats de l'Empire qui ne sont pas  
 » engagés dans la guerre présente, & de recon-  
 » noître Sa Majesté Impériale en sa qualité de  
 » Chef de l'Empire; d'autant que ces trois points  
 » doivent être regardés comme intéressant l'Em-  
 » pire par cette suite de liens qui unissent le  
 » Chef à ses Membres, & le tout indépendem-  
 » ment des dispositions contenues dans la Ré-  
 » solution de l'Empire du 21. Janvier 1732. en  
 » faveur de l'Impératrice Reine de Hongrie &  
 » de Bohême, Archiduchesse d'Autriche; dispo-  
 » sitions & engagements dont cette Princesse  
 » s'est toujours réservé le droit, & de le réclamer  
 » en tems & lieu.

» IV. Et par la Résolution du 17. Décem-  
 » bre de l'année dernière, qui a été approuvée  
 » & confirmée par l'Empereur, ayant été arrêté  
 » qu'on mettroit incessamment en état de faire  
 » marcher & d'agir au moins les contingens tri-  
 » plés, qu'on les pourvoiroit de ce qui leur est  
 » nécessaire, savoir, d'artillerie, de munitions, de  
 » vivres &c. & qu'on les employeroit à couvrir  
 » les Etats les plus exposés au danger, il con-  
 » viendra d'examiner le tout avec promptitude,  
 » & comment, pour la défense de la frontière,  
 » on employera ces troupes ainsi assemblées à  
 » l'avantage de la Patrie & de la conservation  
 » du repos public?

» V. Combien de mois Romains on accor-  
 » dera, pour en former une caisse militaire, &  
 » pour réparer des fortifications de l'Empire?

» VI. Quels arrangemens on prendra sur le  
 » commandement de l'Armée, puisque les pré-  
 » cautions nécessaires dans une guerre d'Empire,  
 » sont

font égales pour en dissiper le danger ?

» VII. Qui remplira la Charge de premier  
» Felt-Maréchal de l'Empire, qui vaque par  
» l'Élection de Sa Maj. Imp. de même que les  
» autres Emplois militaires qui sont aussi va-  
» cans ? »

On ne doute nullement que le Sérénissime Prince Charles de Lorraine ne soit déclaré premier Felt-Maréchal, & ne commande ainsi l'Armée de l'Empire : & quant aux charges de Lieutenans-Felt-Maréchaux, dont il y a quelques-unes à remplir, elles sont demandées par le Comte d'Oftein, le Baron de Bretlach, le Margrave Charles-Auguste de Bade-Dourlarch, & le Margrave Auguste de Bade-Bade, qui ont présenté chacun un Mémoire à la Diette pour les solliciter.

On a pris en considération le Mémoire du Ministre Directeur d'Autriche, & on en a fait autant du Décret de Commission Impériale présenté le 17. Janvier. Mais il ne paroît pas que des résolutions finales seront prises encore de si-tôt sur ces deux grands objets ; puisque le Collège des Princes ayant demandé au Collège Electoral qu'on remit sur le tapis l'affaire de la Capitulation perpétuelle, conformément au Décret Commissorial de l'Empereur du 18. Octobre de l'année dernière, les Ambassadeurs Electoraux ont fait répondre au Collège des Princes, qu'ils enverroient à leurs Maîtres ce Mémoire, & en attendroient les instructions pour se concerter sur cet objet avec les autres Collèges.

Le Comte de Traun est arrivé à Ratisbonne, & y étoit encore le 8. Mars, à cause d'une indisposition qui l'a obligé de retarder son départ pour Vienne.

*Francfort.* Les Cercles Antérieurs assemblés ici n'avoient pas encore répondu le 15. Mars au Mémoire que Mr. de la Noüe, Ministre de France auprès d'eux, leur remit le 11. Janvier dernier, & que nous avons rapporté le mois passé; mais le projet en ayant été lû, on s'attend que cette réponse lui sera faite sans plus de délai, d'une manière convenable à la dignité de l'Empire & de son Chef; & qu'il y sera fait mention des hostilités dont on a parlé dans nos derniers Mémoires, & que la Garnison Française d'*Hunningue* a commises: Car on prétend que le Baron de Ramschwach, Ministre de la Cour de *Vienne* auprès des mêmes Cercles Antérieurs, n'aura pas manqué de faire des représentations là-dessus, puisqu'il est allé à *Ulm* expressément pour exposer aux Etats du Cercle de *Souabe*, la nature de l'entreprise de cette Garnison, & leur remettre une information tendant à faire connoître que les mêmes hostilités se sont étendues jusques sur le territoire du Margrave de *Bade Dourlach*.

Comme les Députés des Etats qui composent le Cercle de *Baviere* & qui sont actuellement assemblés à *Wasserbourg*, auront reçu une pareille déclaration de la part de la Cour de *Vienne*, on ne doit pas douter que tous ces Cercles ne se portent à des remontrances fort vives aux Ministres de la Couronne de France dans l'Empire, sur l'entreprise de la Garnison d'*Hunningue*, & telles sur tout que celles dont ils sont déjà en partie convenus, de leur faire entendre « Qu'à  
» moins d'une cessation absoluë de toute hosti-  
» lité sur le *Rhin*, il ne leur seroit point possible  
» de continuer à entretenir une bonne amitié  
» avec le Roi leur Maître,

Les



Les Cercles de *Baviere*, ainsi que tous les autres, délibèrent sur leur sûreté particulière, & sur celle de tout le Corps Germanique, en prenant en considération les articles qui regardent l'Armée de l'Empire & les autres points d'importance, tant sur cet objet que sur tous autres qui sont déjà agités à la Diète de *Ratisbonne*.

*Bas Rhin.* Toutes les troupes Impériales Autrichiennes qui vont aux *Pays Bas*, se sont rendus sur le *Rhin*, qu'elles ont passé successivement en divers endroits. On attend le Corps qu'y conduit le Général Grune, & qui sera remplacé sur ce fleuve par un autre de douze Régimens aux ordres du Comte de Königsegg, qui sont marché de la *Bohème*, où il reste par conséquent peu de troupes, d'autant que l'Armée de l'Impératrice-Reine en *Italie* a reçu déjà la plupart de celles qu'on lui destinoit, & qu'on a fait mettre en marche de ce Royaume, après la conclusion de la paix de cette Souveraine avec le Roi de Prusse. Ce sera le Sérénissime Prince Charles de Lorraine qui commendera au *Rhin* les troupes Impériales-Autrichiennes, & peut-être aussi l'Armée de neutralité des Princes & Etats de l'Empire, dont les diverses troupes occupent les postes qui leur ont été assignés dans le cordon dont on a garni ce fleuve; car on ne veut pas révoquer en doute que Son Altesse Sérénissime ne soit déclarée incessamment premier Felt-Maréchal de l'Empire. Elle aura sous ses ordres les Généraux suivans; savoir, le Prince de Salm, le Comte Charles Palfy, le Comte de Königsegg, le Comte de Mercy-Argenteu, Mr. de Philibert & le Prince de Birckenfeld, la liste de ces Généraux ayant été publiée le 23. Fevrier à *Vienne*. En même-tems parut celle des Généraux qui com-

manderont dans les *Fays-Bas* sous le Comte de Bathiani, Felt-Maréchal; ce sont le Comte de Geystrugg, la Prince de Wolffenbuttel, le Comte de Grune, le Comte de Collowrath, le Baron de Holly, Mr. de Radicati, Mr. de Winckelmann & le Prince de Saxe-Gotha.

Par le nombre de troupes que l'Impératrice Reine envoie dans l'Empire, & qui doivent être jointes par des Corps d'Hongrois, on conjecture qu'il se fera quelque entreprise d'importance vers le *Rhin* ou la *Moselle*, pendant cette campagne. A tout événement, les François qui ont établi deux grands magasins de foin & d'avoine à Landau & à Herdt au-dessus de *Philipsbourg*, augmentent aussi avec chaleur les fortifications de Landau, & réparent les lignes de *Germesheim*. Ils fortifient en même-tems *Lauterbourg*.

*Vienne*. Depuis la conclusion de la paix de *Dresde* Mr. Lanczinski, Ministre de Russie, a eu de plus fréquentes conférences qu'il n'avoit auparavant avec les Ministres de la Cour. Les Courriers entre les deux Cours étant aussi plus fréquens, on en juge qu'il y a une négociation sur le tapis, qui procurera bientôt quelques avantages à l'Impératrice-Reine; puisque cette négociation s'est entamée de concert avec le Ministre du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, & ceux des Puissances Maritimes, & que Leurs Majestés Impériales en ont conféré avec leurs Ministres. C'est sur des représentations des Ministres d'Angleterre & d'Hollande, qu'il étoit nécessaire de pourvoir sur toutes choses à la défense du reste des *Pays Bas*, qu'on fait défilier le grand nombre de troupes qui s'y rendent. Cette affaire a été prise en considération avant même qu'on n'apprenne la reddition de la Ville de *Bruxelles*.

La Cour ayant reçu depuis peu de Mr. de Benckler, son Résident à *Constantinople*, des dépêches dont on ignore le véritable contenu, mais qui ont paru assez importantes pour que le Conseil de guerre s'assemblât plusieurs fois, on a expédié un Courier à ce Résident avec des instructions selon lesquelles il aura à se conduire. Mr. de Benckler ayant mandé en même-tems, que la Porte se plaignoit de divers excès commis par les Esclavons & les Illyriens, contre deux Caravanes de Marchands Turcs qui retournent chez eux, l'Impératrice-Reine a donné ordre d'examiner cette affaire avec la plus grande exactitude, afin de procurer une satisfaction convenable sur ce sujet.

Sa Majesté est accouchée heureusement le 27. Fevrier d'une Archiduchesse, & se porte autant bien, de même que la Princesse nouvellement née, qu'on peut le souhaiter pour leur état.

*Saxe.* Le Corps de douze mille hommes de troupes de cet Electorat, tenu prêt à marcher au premier commandement, ainsi que nous en avons fait mention le mois dernier, étoit déjà pour lors destiné au service des Puissances Maritimes, & à se rendre aux *Pays-Bas* Autrichiens, avec de l'Artillerie; & s'il y a eu du retard causé quant à la marche de ce Corps de troupes, ç'a été par celui de la somme qui est accordée par la Couronne Britannique, au Roi; somme qui étoit d'autant plus nécessaire pour faire mettre ce corps en mouvement, que S. M. avoit fait sentir à la Cour de *Londres*, qu'elle se trouvoit fort oberrée par le séjour qu'avoient fait les Prussiens dans son Electorat, & que l'état de ses finances ne lui permettoit point de subvenir à cette nouvelle dépense. La demande des troupes, dont il est question, fut  
faite

faite dès la fin de Janvier dernier par Mrs. de Williers & de Calkoen, Ministres Plénipotentiaires du Roi de la Grande-Bretagne & des Etats Généraux, en vertu du Traité de *Varsovie*.

On travaille actuellement à ajuster des prétentions que le Roi forme à la charge de la Cour de *Vienne*, soit par rapport à d'anciens droits, soit pour les préjudices qu'a ressentis son Electorat à l'occasion de la dernière guerre. L'affaire des Baillages de *Furstenberg* & de *Schidlo* avec le Roi de Prusse, & qui a été stipulée par le Traité de *Dresde*, a été aussi sur le tapis. Sa Maj. avoit même fait partir ses Commissaires pour la *Lusace*, afin de la régler avec les Commissaires Prussiens, & de leur remettre ces deux Baillages, comme le territoire qui devoit être cédé en échange; mais les premiers sont revenus à *Dresde*, sans avoir pu convenir sur cette matiere, à cause d'un terrain qui est en dispute, & que les Prussiens prétendent devoir tomber de leur côté. Il faut ainsi de nouvelles instructions aux Commissaires. On a mieux réussi d'abord dans l'affaire de l'accession de l'Electeur Palatin au Traité de *Dresde*, puisque l'acte en a été signé en cette Ville par le Ministre de ce Prince, & par celui de Leurs Majestés Impériales. Le Ministre de S. A. E. Palatine y a terminé en même-tems ce qui restoit encore à régler entre la Maison Electorale Palatine & celle de *Radzivil*, sur la succession d'une Princesse de cette dernière Maison qui a été mariée dans la première.

Le Comte de Bruhl, premier Ministre de cette Cour, a accepté avec beaucoup de gratitude une offre qui lui a été faite par les Etats du Duché de *Courlande*, d'être agrégé dans le Corps des Nobles de leur Province.

*Prusse*

*Prusse.* Le recrutement des troupes de Sa Maj. Prussienne continué à se faire avec beaucoup de diligence. L'Artillerie, les Pontons, & les Equipages de campagne sont aussi remis en état d'être de nouveau employés; cependant on ne pénétre pas jusqu'ici quel peut être le but de pareilles dispositions, dans un tems où cette Cour ne paroît plus avoir de prétentions à former, ni de différends à démêler avec aucune Puissance. On annonce la marche de quelques troupes du côté d'*Elbing*. On saura par conséquent bientôt à quel dessein; si effectivement cette marche s'est faite.

#### A R T I C L E VII.

*Qui contept ce qui s'est passé de plus considérable au N O R D depuis le mois dernier.*

**R***ussie.* Ce sont cent mille hommes que l'Impératrice de Russie veut avoir rassemblés dans le présent mois d'Avril, tant en *Livonie*, que dans les autres Provinces conquises, outre un nombre assez considérable de troupes qui se tiendront du côté de *Moscou*. Les ordres ont été publiés à ce sujet. La marche des Cosaques est aussi commandée pour la fin du même mois, que l'herbe commence à pousser en *Ukraine*. On croit même qu'un corps de Kalmouchs viendra du *Cuban*, sous les ordres du fameux *Donduc-Ombo*, dont nos Mémoires ont exposé la valeur, en rapportant les glorieuses campagnes du Général *Munich* en *Tartarie*. On le publie. Mais en même tems la Cour continué à garder un secret impénétrable sur l'objet de ces préparatifs. On parle bien, ce n'est cependant que par conjectures, d'un corps considérable que l'Impératrice fera marcher pour le service de l'*Angleterre* & de la  
Hollande

*Hollande*, moyennant un subside dont on conviendra. Celles des troupes de cette Souveraine qui avoient été envoyées en *Courlande* pour de là passer au service du Roi de Pologne Electeur de Saxe, repassent la *Duna* pour se joindre au corps qu'on assemble en *Livonie*. L'artillerie pour toutes les troupes dont nous faisons mention, leur arrive; les armemens de mer s'achevent, & c'est en annonçant les uns & les autres, tout ce que nous en rapporterons, parce qu'il nous seroit téméraire d'en dire rien au-delà.

Le Traité de Commerce avec les Etats-Généraux des Provinces Unies des Pays Bas, n'étoit pas encore consommé au mois de Fevrier, aussi Mr. de Dieu leur Ministre, n'étoit-il pas encore parti pour retourner à *La Haye*. Mais on ne doit nullement douter que cette affaire ne soit finie à présent, parce que les Ministres du Cabinet ont eu l'ordre d'y agir définitivement.

Il y aura bientôt un Ambassadeur de l'Impératrice auprès du Roi de France, qu'on croit devoir être le Comte de *Woronzoff*, Vice-Chancelier de l'Empire, qui y passeroit de *l'Italie* où il a voyagé, le Roi Très-Chrétien ayant fait savoir à Mr. de Grosse, qui réside pour la *Russie* à *Paris*, que comme il n'y avoit point eu d'Ambassadeur de *Russie* en France depuis la mort du Prince de Cantimir, il verroit avec plaisir qu'on y en envoyât un, & que de son côté il ne manqueroit pas d'envoyer aussi à Sa Maj. Imp. Czarienne un Ministre revêtu du même caractère. Mr. d'Aillon ne feroit plus, en ce cas, un plus long séjour à *Petersbourg*.

Mr. de Choclogloff, Chambellan de l'Impératrice, va complimenter en son nom, & dans les formes, l'Empereur des Romains sur son avènement

nément au Trône Impérial. Sa commission exécutée, il ira faire, comme Mr. de Woronzoff, le tour de l'Italie, il passera de là en France, & achevera sa tournée par la Hollande.

*Danemarck.* Depuis le renouvellement du Traité de Subside avec la France, le Conseil de Commerce a remis à l'Abbé le Maire, Ministre de cette Couronne, un Mémoire qui a pour objet les nouveaux avantages qu'il a promis de la part de sa Cour en vertu de ce renouvellement. On demande que sur la proposition qui a été faite pour la pêche du haran &c. il soit accordé aux Sujets des Royaumes de *Danemarck* & de *Norwege*, les mêmes avantages qui ont été accordés à ceux de la République des Provinces-Unies des *Pays-Bas*, afin que cette pêche puisse se faire sur le même pied que ces derniers l'ont ordinairement faite; & c'est sur quoi l'Abbé le Maire attend réponse de *Versailles*.

Il n'est plus question d'assembler aucunes troupes, celles qui devoient le faire en *Jutlande*, ayant reçu contre-ordre.

*Suede.* Cette Cour ne présente rien d'intéressant pour l'étranger, excepté un Edit du Roi rendu dans le Sénat en faveur des Juifs Portugais, qui voudront venir s'établir en *Suede*.

Le Roi en sa qualité de Landgrave de Hesse-Cassel, a accédé au dernier Traité de *Dresde*.

Les Officiers Suedois qui passent au service de France, étoient encore à la fin de Fevrier à *Gotzenbourg*, retenus par les vents contraires.

*Pologne.* La République semble prendre de l'ombrage des mouvemens des troupes Russiennes en *Livonie*, où elles s'assemblent en si grand nombre & avec une artillerie si nombreuse. On doit en demander les raisons à la Cour de *Petersbourg*.

Comme

Comme les Turcs en prennent aussi sujet de quelque inquiétude, ils forment actuellement dans la *Moldavie* des magazins pour la subsistance d'une Armée de 40000. hommes.

Au commencement du mois de Mai prochain, le Roi doit venir à *Fraustat*, pour y signer les Universaux de convocation d'une Diète générale à tenir dans le mois d'Octobre suivant.

Le Comte Poniatowski, Grand Chambellan de la Couronne, est actuellement renfermé pour six semaines dans la Tour de *Varsovie*, selon la teneur d'un Décret du Tribunal du Royaume, qui l'a condamné à cette peine, pour avoir provoqué & tué en duel le Comte Tarlo, Palatin de Lublin, dont nous avons dit quelque chose lors de cet événement arrivé.

---

#### *Naissances, Mariages & Morts.*

**N** *Naissances.* L'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohême est accouchée heureusement d'une Archiduchesse le 27. Février, qui fut baptisée le 28. & nommée Marie-Amélie-Josephine-Jeanne-Antoinette. Elle a eu pour Pâtrain l'Electeur de Cologne, & pour Mairaine l'Impératrice veuve du feu Empereur Charles VII.

La Princesse Epouse du Prince héréditaire de Hesse-Darmstadt, née Princesse de Deux-Ports, est aussi accouchée d'une Princesse au commencement de Mars.

*Mariages.* Le Prince de Nariskin, Grand Maréchal de la Cour de l'Impératrice de Russie, & ci-devant son Ministre Plénipotentiaire à la Cour Britannique, a épousé la Baronne de Balk, Dame du Palais de S. M. Imp. Czarienne.

Le 20. Février le Comte de Wellensperg, Chambellan de l'Empereur, se maria à la Comtesse Josephine



Josephine de Stahrenberg, Dame du Palais de l'Impératrice-Reine.

Le 2. Mars le Prince Frédéric de Mecklenbourg-Schwerin, fils aîné du Duc Chrétien-Louis, Administrateur du Duché de ce nom, épousa à Schwedt la Princesse Louise-Frédérique de Wirtemberg-Stuttgart.

Moris. Le Lieutenant-Général de Guibert, au service du Roi de Sardaigne, est mort d'une blessure qu'il a reçue dans une rencontre avec les François.

Le 14. Février mourut à *Dresde* le Comte de Renard, Général de l'Infanterie Saxonne.

Le Chevalier d'Aubeterre, Colonel d'Infanterie au service de France, & plusieurs autres Officiers François ont été tués à l'assaut de l'ouvrage à corne de la porte d'*Escarbeck* à *Bruxelles*.

Don Nicolas de Cortese, Duc de Versino, Conseiller Privé du Conseil de l'Empereur, mourut le 21. à *Vienne*, dans la 43. année de son âge.

Le même jour le Cardinal de Lipski, Evêque de *Cracovie*, paya le même tribut à la nature.

Le 22. mourut à *Petersbourg* le Prince Dolgoroucki âgé de 81. ans. Il étoit Felt-Maréchal des Armées de l'Impératrice de Russie, & Président de son Conseil de guerre.

Le 28. mourut à *Aix-la-Chapelle* le Baron de Launay, Lieutenant-Général de Cavalerie au service d'Hannover, dans sa 64. année.

Le Prince de Radzivil, Palatin de *Novogrod* en Pologne, y est mort.

L'Archevêque de *Milan* est aussi décédé à l'âge de 90. ans.

Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille, des Comtes de Marseille du Luc, Archevêque de *Paris*, Duc de Saint Cloud, Pair de France, Commandeur  
de

de l'Ordre du St. Esprit, Conseiller d'honneur né au Parlement de *Paris* &c. mourut en cette Ville le 12. Mars âgé de 92. ans. Ourre l'Archevêché de *Paris* qui rend 130000. livres, il avoit les Abbayes de *Belleperche* de 12000. vivres, de *Dommerie d'Anbrac* de 22000. liv., de *Saint Denis de Rheims* de 10000. liv., & la *Commanderie* de l'Ordre du St. Esprit de 3000. liv.

*Addition aux nouvelles des Pays-Bas.*

Les Régimens Hollandois, qui après la reddition de *Bruxelles*, ont été envoyés dans les Places de la Flandre Françoisse, en sont sortis & partis depuis, par ordre du Roi Très-Chrétien, pour être conduits dans l'intérieur de la France, & y rester jusqu'à un échange, ces troupes n'ayant pas été admises à rançon. Elles marchent en trois divisions, prenant leur route par *Paris*. On les envoie dans le *Berry*, le *Poitou*, le *Perche*, la *Beauce*, & il y en a qui vont jusqu'à *Perpignan* dans le *Roussillon*. On transporte le peu d'Autrichiens qui ont été de la même garnison, dans les Isles de *Ré* & d'*Oleron*.

Depuis le commencement de Mars on leve du monde à *Bruxelles* pour en former un Régiment de Gardes-Walones pour l'Infant d'Espagne Don Philippe, & que ce Prince souhaite d'avoir auprès de sa personne. On continuë à réparer & à augmenter les Fortifications de cette Ville, autant que la saison le permet; & comme on y a fait venir de *Gand* quantité de bombes & de boulets qui ont été déposés dans le Parc d'artillerie, cela fait croire que les François ont dessein de faire de *Bruxelles* une Place d'armes

*des Princes &c.* Avril 1746. 315

pour servir d'entrepôt général à leur Armée. Ils travaillent aussi à fortifier le Château de *Vilvorde*, dont ils ont augmenté le 9. la Garnison.

Nous ajouterons à ceci que ç'a été sur un avis prématuré, que nous mêmes dans notre dernier Journal, page 228. « que le Marquis d'Armentieres, Lieutenant-Général, à la tête d'un gros détachement de la Garnison d'*Ath*, s'est emparé de la petite Ville de *Nivelle*, & y a surpris une Compagnie-Franche du Prince de *Waldeck*, » puisque la vérité est que le Marquis d'Armentieres en attaquant *Nivelle*, y a trouvé toute résistance de la part des Compagnies Franches & des Hussars Bavares qui y étoient, & lesquels se sont si bien défendus de dessus les ramparts, qu'après avoir tué plusieurs Soldats du détachement François, ce détachement fut obligé d'abandonner la patrie. Les suites de cette petite affaire, dont on nous a envoyé un détail juste de *Nivelle* même, ont été, que les Compagnies-Franches & les Hussars en sortirent quelques jours après pour retourner par *Namur* vers *Tirlemont*, ce qui a été effectué en harcelant un corps de troupes de France qui étoit du côté de *Binich*: Que celles de ces dernières qui vinrent ensuite occuper *Nivelle*, en ont depuis détruit une partie des ramparts, brûlé les portes de bois sur le marché, & exigé 50. pistoles, qu'on leur a payées pour racheter les cloches.

Voilà ce qui étoit à exposer, & à rectifier.

---

Les nouvelles d'*Angleterre* annoncent depuis celles qu'on a rapportées, que le Chef d'Escadre *Knowles* s'est emparé le 4. Mars de deux Vaisseaux François, savoir, le *Bourbon* & la *Charité*, qui étoient sortis le jour précédent du Port d'*Ostende*, pour transporter en *Ecosse* 540. hommes

du Régiment de Fitzjames ; que le Duc de ce nom, le Lord Tirconel, & les Généraux Ruth & Nugent qui furent trouvés à bord de ces Vaisseaux avec les troupes, ont la permission, sur leur parole d'honneur, de retourner en France. Ces nouvelles ajoutent, que quoique les rebelles dans leur retraite ayent été obligés d'abandonner beaucoup d'artillerie & de munitions, ils ont cependant grand soin, de ne point se défaire de leurs prisonniers qui sont en nombre par les deux actions où ils ont eu le dessus, la première contre le Général Cope à quelque distance d'*Edimbourg*, & la seconde près de *Falkirck*. Ils les conduisent partout avec eux.

---

Les derniers avis de *Genes* annoncent, que les habitans de la *Bastie*, Capitale de l'Isle de Corse, étant mécontens des Chefs des rebelles qui les tourmentoient, les en ont chassés ; & qu'afin de s'en délivrer absolument, ils ont envoyé une députation de 4. personnes à *Calvi* au Commissaire Général de la République, pour qu'il obtienne de la République d'être admis dans son amitié, & conservés par les mesures qu'on prendroit à cet effet ; que là dessus ce Commissaire leur ayant donné des passeports, ils venoient d'arriver à *Genes*.

F I N.